



Plan de Vigilance – Année 2023

Objet du Plan de Vigilance

Conformément à la loi française n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance, le Plan de Vigilance de Stellantis comprend des mesures raisonnables de vigilance qui visent à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves aux droits de l'Homme et aux libertés fondamentales, ainsi qu'à protéger la santé et la sécurité des personnes et de l'environnement, découlant :

- Des activités des sous-traitants ou des fournisseurs (supply chain)
- De l'exploitation de l'entreprise et de ses filiales contrôlées
- De l'utilisation des produits et services commercialisés par l'entreprise.

Le responsable des Droits de l'Homme (Human Rights Officer) est le propriétaire du Plan de Vigilance de Stellantis.

Méthodologie

Lors de l'élaboration de sa matrice de matérialité, l'entreprise a identifié six macro-risques, répartis en 22 enjeux RSE. L'entreprise s'est appuyée sur un tiers externe pour assurer une notation juste et rigoureuse de chacun des 22 enjeux RSE selon une méthodologie uniforme.

L'analyse des risques RSE a été réalisée selon une double approche de matérialité : les impacts potentiels de l'activité de l'entreprise sur les parties prenantes (y compris l'environnement) et les impacts des facteurs environnementaux et sociaux externes sur l'activité de l'entreprise ont été pris en compte et évalués.

Les résultats ont été soumis à l'évaluation des parties prenantes de l'entreprise par le biais d'entrevues auprès d'un échantillon représentatif de nos clients, employés, investisseurs, fournisseurs et communautés, identifiés en fonction de leur crédibilité et de leur pertinence par rapport à nos activités.

La matrice de matérialité de Stellantis a été mise à jour en 2022 et approuvée par le Conseil d'Administration en 2023. Elle repose sur le principe de double matérialité qui invite les entreprises à rendre compte non seulement des sujets financiers importants qui influencent leur valeur, mais aussi de leurs impacts économiques, environnementaux et sociaux sur la société. Les seuils de matérialité n'ont pas encore été définis par Stellantis ; ils seront fixés conformément au calendrier de la directive européenne sur le reporting des entreprises en matière de développement durable.

Reportez-vous au chapitre [1.2.2 du Rapport RSE](#) pour visualiser sur la nouvelle matrice de matérialité (en anglais).

12 des 22 enjeux RSE ont été retenus pour être inclus dans le Plan de Vigilance, selon la règle suivante.

Un enjeu RSE est inclus dans le Plan de Vigilance s'il :

- A un impact sur les droits de l'homme et les libertés fondamentales **[RH]** et/ou sur la santé et la sécurité des personnes **[H&S]** et/ou sur l'environnement **[ENV]**, conformément à la loi française sur le devoir de vigilance ; et
- Figure tel un « Enjeu stratégique RSE » ou « Enjeu RSE significatif » dans la matrice de matérialité de Stellantis ([1.2.2](#)).

Les 12 enjeux RSE retenus dans le Plan de Vigilance se répartissent au sein des trois périmètres d'activités suivants :

CHAÎNE LOGISTIQUE	FONCTIONNEMENT DE L'ENTREPRISE	UTILISATION DES PRODUITS ET SERVICES
<ul style="list-style-type: none"> [ENV] RSE #3 - Empreinte carbone de la supply chain : Achats et Logistique [RH] [ENV] [H&S] RSE Issue #20 - Des pratiques d'achats responsables pour accompagner le développement de l'entreprise dans les territoires d'accueil [RH] [H&S] RSE numéro #21 - Les droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement RSE 	<ul style="list-style-type: none"> [RH] Enjeu RSE #4 - Management de la transformation de l'entreprise et dialogue social [RH] RSE #6 - Diversité et égalité des chances [H&S] RSE numéro #7 - Santé et sécurité au travail [ENV] RSE Enjeu #2 - Empreinte carbone industrielle et sites [ENV] [H&S] RSE Issue #17 - Maîtrise des rejets industriels et des nuisances 	<ul style="list-style-type: none"> [ENV] RSE Issue #1 - Emissions de CO2 des véhicules [H&S] RSE Numéro #10 - Sécurité des véhicules [ENV] [H&S] CSR Issue #14 - Utilisation judicieuse du matériel [ENV] [H&S] RSE numéro #15 - Impact des véhicules sur la qualité de l'air

Dans un souci de transparence, Stellantis présente pour chacune de ces enjeux RSE les mesures successives de son Plan de Vigilance¹ :

Mesure n° 1 : Cartographie des risques permettant d'identifier, d'analyser et de classer les risques

Mesure n° 2 : Procédures d'évaluation régulière de la situation dans le cadre de la cartographie des risques

Mesure n° 3 : Mesures appropriées pour atténuer le risque d'atteintes graves ou pour prévenir les atteintes graves (et plan de remédiation, le cas échéant)

Mesure n° 4 : Un mécanisme d'alerte et de recueil de signalements sur l'existence ou la matérialisation de risques

Mesure n° 5 : Un système de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité

Les informations contenues dans cette section se réfèrent à l'exercice 2023. Les indicateurs présentés dans le Plan de Vigilance 2023 sont disponibles à la date de publication du Rapport RSE 2023.

¹ L'article L225-102-4-1 du Code de commerce français impose un Plan de Vigilance composé de ces cinq mesures.

Table des matières

1. Les activités des sous-traitants ou des fournisseurs (supply chain).....5

2. Le mode opératoire de Stellantis.....23

3. L'utilisation des produits et services commercialisés par l'entreprise.....52

4. Code de conduite, ligne d'assistance en matière d'intégrité et contrôle de la conformité : des moyens transversaux pour renforcer notre vigilance..... 71

1. Les activités des sous-traitants ou des fournisseurs (supply chain)

[HR] [ENV] [H&S]

En 2023, Stellantis entretient une relation contractuelle directe avec plus de 2 000 fournisseurs de rang 1 en matière directe (en cohérence avec 2022 et 2021), avec une base d'approvisionnement dans plus de 60 pays (en cohérence avec 2022 et 2021) et une valeur d'achat mondiale de plus de 104 milliards d'euros (contre plus de 98 milliards d'euros en 2022 et plus de 82 milliards d'euros en 2021). (7.1.3 du Rapport RSE 2023)

Stellantis a retenu la performance CO2 des fournisseurs comme critère de décision d'approvisionnement pour les matières premières prioritaires.

Enjeu RSE #3 - Empreinte carbone de la supply chain : Achats et Logistique [ENV]

Mesure n° 1 : Cartographie des risques permettant d'identifier, d'analyser et de classer les risques

- a. Stellantis utilise l'analyse des risques (cartographie) pour identifier et hiérarchiser les incidents RSE réels ou potentiels dans la chaîne d'approvisionnement, tels que les sujets environnementaux
- b. Nous avons choisi d'identifier le risque RSE par produit pour les achats directs de matériaux. La méthodologie utilisée est basée sur des évaluations tierces, telles que le cadre de notation EcoVadis, et intègre :
 - Des profils de risque RSE sur les produits internes ont été élaborés
 - Des profils de risques RSE par pays ont été élaborés sur la base de la liste EcoVadis qui comprend 207 catégories (contre 200 en 2022 et 2021) pour 184 pays (contre 175 en 2022 et 2021).
 - Les évaluations de la performance RSE des fournisseurs ont été saisies dans la base de données EcoVadis (actuellement plus de 100 000 fournisseurs évalués).
 - La collecte d'informations supplémentaires auprès de sources telles que les syndicats, les ONG, les médias ou les spécialistes de la collecte de données disponibles pour examen. (7.1.7 du Rapport RSE 2023)

- c. Les opérations logistiques de Stellantis font partie de la catégorie d'émissions de scope 3. Stellantis est un constructeur automobile mondial et gère donc des milliers de flux au quotidien, depuis l'approvisionnement de ses usines jusqu'à la livraison de véhicules et de pièces détachées à ses clients. Les opérations logistiques sont assurées par une variété d'opérateurs externes et d'opérations internes, en fonction de l'origine et de la destination des marchandises.

Mesure n° 2 : Procédures d'évaluation régulière de la situation dans le cadre de la cartographie des risques

- a. Stellantis utilise le module CDP Supply Chain car le CDP est l'initiative de comptabilisation du carbone la plus reconnue au monde et possède le plus grand réseau et le plus grand impact. Le CDP est une organisation qui aide les entreprises à divulguer leurs impacts environnementaux. Il vise à faire de l'information environnementale et de la gestion des risques une norme commerciale, et à favoriser la divulgation, la compréhension et l'action en faveur d'une économie durable. Cette initiative sensibilise les fournisseurs à leur impact sur le climat, notamment en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre et fournit des informations détaillées sur le niveau d'émissions des fournisseurs ainsi que sur les objectifs et engagements de réduction. (2.7.2 du Rapport RSE 2023) Ce programme permet de mieux comprendre plusieurs aspects, notamment la gestion, les objectifs et les résultats des émissions de CO₂ individuelles de tous les principaux fournisseurs émetteurs de CO₂ de Stellantis. (2.7.3.3 du Rapport RSE 2023)

Stellantis recueille auprès de ses principaux fournisseurs un rapport d'étape sur leurs émissions de CO₂ actuelles et futures et met en œuvre un plan de réduction en les invitant chaque année à participer au programme Stellantis CDP Supply Chain. (2.7.1 du Rapport RSE) En 2023 :

- 422 fournisseurs (grands fournisseurs de valeur d'achat annuel et de matières premières prioritaires) ont été invités à participer au module CDP Supply Chain (contre 250 en 2022 et 249 en 2021), avec un taux de réponse de 72% (contre 85% en 2022 et 84% en 2021) et une note moyenne C maintenue depuis 2021. 302 fournisseurs ont répondu au module CDP Supply Chain en 2023 (contre 212 en 2022 et 208 en 2021) qui représentent 95% de la Valeur Annuelle d'Achat (VVA) (contre 97% en 2022 et 95% en 2021). En 2023, Stellantis a considérablement augmenté le nombre de fournisseurs invités au programme, en particulier les petits fournisseurs dont la valeur d'achat annuelle porte sur les matières premières prioritaires. 90 fournisseurs supplémentaires ont répondu en 2023.
- b. Les objectifs de Stellantis en matière de lutte contre le changement climatique se traduisent par des engagements contractuels selon deux critères différents : la réduction des émissions de CO₂ et le type de matériaux utilisés. (2.7.1 du Rapport RSE 2023)

Mesure n° 3 : Mesures appropriées pour atténuer le risque d'atteintes graves ou pour prévenir les atteintes graves (et plan de remédiation, le cas échéant)

- a. Sélection des fournisseurs en fonction de critères environnementaux tels que :
 - i. La certification ISO 14001, ou la capacité des fournisseurs à développer des produits intégrant des matériaux verts ou recyclés. (2.7.1 du Rapport RSE 2023)
Au 31 décembre 2023, 63 % des fournisseurs directs de matières disposent de certifications ISO 14001 (contre 61 % en 2022 et 62 % en 2021). (2.7.1 du Rapport RSE 2023)
 - i. Le respect de l'Accord de Paris pour définir et suivre l'alignement avec une feuille de route claire sur la façon d'atteindre l'objectif de neutralité carbone.
 - D'ici 2025, Stellantis vise à ce que 80 % de sa Valeur Annuelle d'Achat (VAA) provienne de fournisseurs stratégiques (les fournisseurs stratégiques représentent les fournisseurs les plus pertinents pour Stellantis principalement sur la base de la Valeur Annuelle d'Achat, de l'innovation et d'autres facteurs critiques) dont les trajectoires de réduction des émissions de CO₂ sont conformes à l'Accord de Paris. Cette part devrait ensuite passer à 95 % d'ici 2030.
 - En 2023, plus de 75 % de nos fournisseurs ciblés (sur la base de la VAA) se sont engagés dans une trajectoire de réduction de CO₂ conforme à l'Accord de Paris (contre plus de 65 % en 2022 et 55 % en 2021). (2.7.3.3 du Rapport RSE 2023)
- a. En cas de performances insuffisantes ou de non-conformités des évaluations environnementales d'EcoVadis renouvelées chaque année, les fournisseurs sont invités à rendre compte de leurs démarches dans des plans d'actions correctives, qui sont partagés avec Stellantis et suivis. (2.7.3.3 et 7.1.7.2 du Rapport RSE 2023)
- b. Une politique spécifique est définie pour réduire les émissions de GES liées à la logistique et identifier les axes d'amélioration et les actions à mener.
- c. Afin de sécuriser l'approvisionnement en matériaux critiques nécessaires à la production de LEV, il est nécessaire d'avoir des contrats de soutien et des relations avec notre chaîne d'approvisionnement pour se procurer les matières premières nécessaires, ce qui renforcera également la stratégie de réduction des émissions. (2.7.3.1 du rapport 2023 du CCSR)

Stellantis a mené 25 projets d'innovation conjoints en 2023 avec des fournisseurs (9 nouveaux projets et 16 reports de 2022) pour identifier et développer des technologies permettant de réduire les émissions de CO2 des véhicules ainsi que dans la production de pièces (2.7.3.1 du Rapport RSE 2023)

En ce qui concerne le domaine logistique, Stellantis travaille à la définition d'une trajectoire ambitieuse en matière d'empreinte carbone des opérations logistiques en conformité avec l'Accord de Paris.

- a. Stellantis a défini une politique spécifique visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de la logistique et à identifier les domaines d'amélioration, et a adopté des directives logistiques internes qui fournissent des orientations sur la manière de réduire l'empreinte carbone de la logistique, y compris des méthodologies pour réduire l'impact du transport de marchandises et de véhicules. (2.7.1 du Rapport RSE 2023)
- b. En ce qui concerne le transport routier, Stellantis :
 - Accueille favorablement les politiques et les solutions novatrices visant à améliorer l'efficacité de l'utilisation des routes et à réduire l'intensité carbone du transport de marchandises (par exemple, en promouvant les transports de grande capacité tels que les « gigaliners »).
 - Invite fortement les autorités publiques à accroître et à améliorer les solutions de transport multimodal, qui permettront un accès à des transports à faible émission de carbone vers et depuis les installations de Stellantis dans le monde entier. Notamment, le déploiement rapide d'infrastructures de recharge et de ravitaillement pour les véhicules lourds électriques et à pile à combustible est essentiel pour réduire l'impact CO2 du transport routier. (2.7.3.4 du Rapport RSE 2023)

De plus, des actions et des leviers ont été identifiés et travaillés :

- Le déploiement de la nouvelle norme de « Design to Log » permet de réduire le volume des marchandises transportées, ce qui constitue la principale contrainte de saturation pour le transport par camion : les pièces et leur emballage sont optimisés pour réduire l'espace vide dans les conteneurs. Dans les nouveaux projets, l'objectif est d'économiser 10% des m3 transportés par rapport à la voiture précédente).
- Le développement d'un outil interne de simulation des émissions de CO2 liés au transport permet d'équilibrer les différentes solutions avec l'équipe de conception du réseau pour étudier les nouvelles propositions de nos prestataires logistiques. L'outil

est en phase de test en Europe et a été présenté aux Correspondants CO2 de toutes les régions pour le personnaliser et pour remplacer les outils logistiques manquants (ou TMS pour Transport Management Systems).

- En 2024, de nouvelles lignes de train seront mises en place pour la distribution de nos véhicules depuis les usines de Sochaux et de Sevelnord. D'autres analyses de faisabilité sont actuellement à l'étude.
- Une validation de la méthode de reporting des émissions de CO2 basée sur la distance parcourue en Amérique du Sud, Amérique du Nord, Inde, Asie et Pacifique, Europe élargie, en Après-vente et pour tous les flux logistiques afin de s'aligner dans un futur outil commun. Pour les flux amont de l'Europe élargie, nous avons encore des chemins différents en raison des deux outils logistiques (TMS) différents en place dans cette région et à l'amélioration continue de la précision des données et des hypothèses à prendre en compte pour le reporting CO2. Certains flux interrégionaux sont encore gérés par CEVA (Gefco) 3PL. (2.7.3.4 du Rapport RSE 2023)

Mesure n° 4 : Un mécanisme d'alerte et de recueil de signalements sur l'existence ou la matérialisation de risques

Reportez-vous au paragraphe « Code de conduite, ligne d'assistance en matière d'intégrité et contrôle de la conformité » de la section 4.

Mesure n° 5 : Un système de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité

- a. Les objectifs de Stellantis en matière de lutte contre le changement climatique se traduisent par des engagements contractuels via des cahiers des charges et des politiques d'achat selon deux critères différents : les émissions de CO₂ générées et le type de matériaux utilisés. En ce qui concerne les émissions de CO₂ liées aux achats de l'entreprise auprès des fournisseurs, la Division Achats et Supply Chain met ses fournisseurs au défi d'établir et de travailler selon un plan de réduction des émissions au moins conforme à l'Accord de Paris et aligné sur les ambitions climatiques de Stellantis. En 2023 :
52 % des fournisseurs de l'entreprise ont mis en place un processus de reporting des consommations d'énergie ou des émissions de gaz à effet de serre (contre 51 % en 2022 et 49 % en 2021). Stellantis a particulièrement mis l'accent sur les émissions de CO₂ liées à certaines

matières premières spécifiques, couvrant environ 80 % de l'empreinte d'émissions de CO₂ de la chaîne d'approvisionnement. (2.7.1 du Rapport RSE 2023)

- b. Stellantis s'est fixé pour objectif de réduire l'utilisation de substances préoccupantes, susceptibles de présenter un risque potentiel pour l'homme et l'environnement, en travaillant en amont lors des phases de recherche et d'innovation sur les nouveaux matériaux, c'est-à-dire en Europe, par exemple, en considérant la liste candidate sur la réglementation REACH (Registration, Evaluation, Autorisation and Restriction of Chemicals) en anticipant les futures restrictions introduites par les annexes XIV et XVII de REACH et par le règlement sur les polluants organiques persistants (« POP »). Par exemple, le remplacement du phtalate de diéthylhexyle (DEHP), utilisé comme plastifiant dans les gaines en PVC pour les faisceaux de câbles. D'autres réglementations sur les substances chimiques, telles que les polluants organiques persistants (POP) et les biocides qui affectent la conception et la production des pièces, sont également contrôlées pour s'assurer de leur conformité. (6.1.7.3 du Rapport RSE 2023)
- c. En 2023 comme en 2022 et en ligne avec la stratégie Dare Forward, Stellantis a assigné un objectif commun à ses Directions Logistique et Achats de réduire en 2030 l'empreinte carbone des activités amont scope 3 de -40% sur le périmètre BEV, par rapport à 2021. (2.2.2 du Rapport RSE 2023)

Enjeu RSE #20 - Les pratiques d'achats responsables pour accompagner le développement de l'entreprise dans les territoires d'accueil

[HR] [ENV] [H&S]

Mesure n° 1 : Cartographie des risques permettant d'identifier, d'analyser et de classer les risques

Nous avons renforcé nos efforts de diligence raisonnable en appliquant les lois internationales telles que la loi allemande sur le devoir de diligence en matière d'approvisionnement et la loi américaine sur la prévention du travail forcé des Ouighours. Nos initiatives, qui englobent l'évaluation des risques, la cartographie de la chaîne d'approvisionnement, la transparence des données et les audits des fournisseurs, sont essentielles pour

garantir notre respect des exigences réglementaires. En outre, nous nous agissons activement sur les risques environnementaux susceptibles d'entraîner des violations des droits de l'homme.

Stellantis utilise l'analyse des risques (cartographie) pour identifier et hiérarchiser les incidents RSE réels ou potentiels dans la chaîne d'approvisionnement, tels que les sujets environnementaux, sociaux et éthiques. En raison des couches de la chaîne d'approvisionnement étendue, il peut être difficile d'obtenir de la visibilité en amont.

En 2023, Stellantis a mis en place une cartographie avancée de la chaîne d'approvisionnement pour les fournisseurs sur la base d'une approche fondée sur le risque. Nous avons fait appel à des services spécialisés pour cartographier notre réseau d'approvisionnement afin de maximiser la conformité avec les exigences réglementaires et l'alignement sur nos valeurs en matière de droits de l'homme. Nous avons également élargi notre évaluation afin d'identifier et de surveiller en permanence les risques liés à des matières premières telles que le cobalt, le lithium et le nickel, ainsi qu'à certains fournisseurs critiques ne faisant pas partie de la première catégorie, le cas échéant. L'analyse et les évaluations qui en découlent sont partagées par toutes les régions. Lorsque des risques sont identifiés, Stellantis suit des plans d'action spécifiques avec les fournisseurs concernés et s'assure qu'ils mettent en œuvre des plans d'action pour prévenir ou atténuer tout impact sur la chaîne d'approvisionnement.

L'entreprise a identifié, entre autres, les risques potentiels suivants dans la chaîne d'approvisionnement :

- a. Complexité des chaînes d'approvisionnement étendues : nous pourrions être confrontés à des préoccupations concernant les violations des droits de l'homme, des tensions sur les marchés, des perturbations géopolitiques, des catastrophes naturelles et la disponibilité des ressources naturelles, entre autres.
- b. Impacts environnementaux des opérations et des catastrophes naturelles au sein de la chaîne d'approvisionnement : depuis les matières premières jusqu'à la production de biens et de services, les impacts environnementaux doivent être traités de manière appropriée grâce à des procédures opérationnelles internes et robustes. (7.1.3 du Rapport RSE 2023)

Nous avons choisi d'identifier le risque RSE par produit pour les achats directs et indirects de matériaux. La méthodologie utilisée est basée sur des évaluations tierces, telles que le cadre de notation EcoVadis, et intègre :

- a. Des profils de risque en matière de RSE ont été élaborés pour les produits internes.
- b. Des profils de risques RSE par pays ont été élaborés sur la base de la liste EcoVadis, qui comprend 207 catégories pour 184 pays.
- c. La saisie des évaluations de la performance RSE des fournisseurs dans la base de données EcoVadis.
- d. La collecte d'informations supplémentaires auprès de sources telles que les syndicats, les ONG, les médias ou les spécialistes de la collecte de données disponibles pour examen. (7.1.7 du Rapport RSE 2023)

Mesure n° 2 : Procédures d'évaluation régulière de la situation dans le cadre de la cartographie des risques

Stellantis met en œuvre une approche basée sur l'évaluation continue des risques dans le but de gérer et de traiter les risques :

- a. Afin d'accompagner le processus d'évaluation des fournisseurs sur les critères RSE et de le rendre plus robuste, Stellantis s'est lancé dans une évaluation de ses fournisseurs de rang 1 à l'aide de critères liés à l'environnement, aux effectifs, à l'éthique et à la chaîne de sous-traitance des fournisseurs. Elle a confié cette évaluation à une société externe indépendante, EcoVadis. La première étape a consisté à identifier plus précisément les risques fournisseurs. Stellantis a informé ses fournisseurs que cette évaluation était une condition préalable à la mise en place d'affaires futures, et pour rester sur le panel de fournisseurs. Stellantis exige que ses fournisseurs existants soient réévalués chaque année afin d'améliorer continuellement leurs performances en matière de RSE. En 2023, comme en 2022, plus de 100 000 fournisseurs évalués (contre plus de 88 500 en 2021). (7.1.3 du Rapport RSE 2023)
- b. La sélection des fournisseurs est basée sur leur adhésion à des principes sociaux, éthiques et environnementaux, tout en maintenant des normes de qualité élevées et en prenant soin des communautés où nous exerçons nos activités. (7.1.2 du Rapport RSE 2023)

La certification ISO 14001 des fournisseurs est effectuée par le biais d'un questionnaire d'évaluation de la durabilité

En 2023, 63 % des fournisseurs directs de matières disposent de certifications ISO 14001 (contre 61 % en 2022 et 62 % en 2021). (2.7.1 du Rapport RSE 2023)

Une première mesure introduite a été l'évaluation du questionnaire d'auto-évaluation de la durabilité, qui oblige les fournisseurs à remplir le questionnaire d'auto-évaluation sur la durabilité (« Sustainability Self-Assessment », « SAQ ») et à fournir leurs réponses à Stellantis. À la suite de la cote « SAQ », les mesures seront examinées et analysées ; d'autres mesures seront introduites en 2024.

Des activités d'audit sont menées pour confirmer la conformité et découvrir des axes de développement et d'amélioration de la performance via un plan d'action :

- a. Pour nous assurer que nos principes sont dûment respectés, nous effectuons des audits ciblés où des risques sont identifiés.
- b. Ces audits sont réalisés pour les fournisseurs identifiés comme risqués selon trois critères RSE : risque pays + risque batterie ou matière première + risques RSE (scores d'audit et type de fournisseur). Le prestataire de services externe établit un rapport d'audit pour chaque

audit. Ce rapport décrit les non-conformités et les classe selon quatre catégories : critiques, essentielles, mineures et observations seulement, chacune nécessitant des plans d'action correctifs.

- c. Une liste de contrôle d'audit est utilisée couvrant la politique RSE, les conditions de travail, la santé et la sécurité au travail, l'environnement et le système de gestion de la RSE des fournisseurs.

50 audits ont été réalisés par SGS pour des audits sociaux et environnementaux fournisseurs de niveau 1 en 2023 (contre 75 en 2022 et 35 en 2021). (7.1.7.3 du Rapport RSE 2023)

Mesure n° 3 : Mesures appropriées pour atténuer le risque d'atteintes graves ou pour prévenir les atteintes graves (et plan de remédiation, le cas échéant)

- a. Stellantis s'inspire de l'approche de due diligence fondée sur les risques préconisée par les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'entreprise déploie ses Lignes directrices mondiales en matière d'achats responsables visant à prévenir le travail des enfants et le travail forcé dans sa chaîne d'approvisionnement, entre autres, conformément aux valeurs exprimées dans les principes de l'Organisation internationale du travail (OIT). Dans le document sur la Charte des Achats Responsables, l'entreprise encourage ses fournisseurs à être vigilants face aux risques RSE au sein de leur chaîne d'approvisionnement.
- b. En 2023, Stellantis a entretenu une relation contractuelle directe avec plus de 2 000 groupes de fournisseurs de rang 1 sur les achats directs de matières. Elle a exigé de chacun d'entre eux qu'ils respectent les engagements RSE énoncés dans ses Lignes directrices mondiales en matière d'achats responsables. (7.1.3 du Rapport RSE 2023)
- c. Des réunions d'information avec les fournisseurs ont été organisées chaque mois afin de fournir aux fournisseurs des mises à jour en matière de RSE, de communiquer les attentes de l'entreprise en matière de RSE et de les informer des développements juridiques et réglementaires en matière de RSE.
- d. Stellantis a mis en place une boîte à outils complète pour mesurer la performance sociale et environnementale de ses fournisseurs et identifier les lacunes ou les risques. Les fournisseurs interrogés ou audités reçoivent systématiquement une analyse de leurs performances. Un plan d'actions correctives est automatiquement requis pour les fournisseurs qui ne reçoivent pas un score répondant aux normes fixées par Stellantis.

- e. Dans le cas où un fournisseur obtient un résultat non satisfaisant, la décision d'approvisionnement fait l'objet d'un examen au niveau mondial et un plan d'action correctif doit être établi. Les fournisseurs qui ne s'améliorent pas ou ne collaborent pas avec Stellantis peuvent être exclus du panel de fournisseurs de Stellantis.
- f. Les performances RSE sont mesurées par EcoVadis, agence de notation indépendante spécialisée dans les achats responsables, les fournisseurs de Stellantis peuvent ainsi démontrer leur propre engagement en faveur d'achats responsables.

Les objectifs en pourcentage de la Valeur d'Achat Annuelle (VAA) achetée à des fournisseurs de rang 1 évalués en matière de RSE sont les suivants :

- 2025 : 90 % de la VAA de matériaux directs (pièces)
- 2030 : 95 % de la VAA de matériaux directs (pièces) et 75 % de la VAA de matériaux indirects
- 2050 : Maintenir 95 % de la VAA pour les matériaux directs et atteindre 90 % de la VAA pour les matériaux indirects

En 2023, les résultats ont été les suivants :

- 3 461 groupes de fournisseurs de rang 1 (au niveau des groupes ou des sites) ont été évalués par EcoVadis (contre 2 974 en 2022 et 2 561 en 2021), ce qui représente plus de 89 % de la valeur des achats directs (contre plus de 87 % en 2022 et 83 % en 2021). (7.1.7.3 et 7.1.2 du Rapport RSE 2023)
 - 76 % du score global de durabilité des fournisseurs est bien classé (notes supérieures à 45 points) (contre 73 % en 2022 et 71 % en 2021). (7.1.2 et 7.1.7.3 du Rapport RSE 2023)
- g. Le programme de formation des fournisseurs couvre des sujets liés aux achats, à la qualité, à la gestion de la chaîne d'approvisionnement, à la fabrication, à la finance et à l'ingénierie. Il existe des cours dédiés sur des sujets liés à la durabilité. L'ambition de l'entreprise est de former 90% des fournisseurs aux risques RSE et aux exigences de Stellantis d'ici 2025. En 2023 :
- i. Plus de 2 000 collaborateurs chez les fournisseurs (contre 700 en 2022 et 220 en 2021) ont été formés lors de six événements de formation (contre trois en 2022 et quatre en 2021) dans le monde entier à la démarche RSE de Stellantis et aux moyens de mener des actions RSE.
 - ii. Plus de 87 % des fournisseurs ont été formés aux risques et exigences RSE de Stellantis (contre plus de 85 % en 2022 et plus de 80 % en 2021).

Mesure n°4 : Un mécanisme d'alerte et de recueil de signalements sur l'existence ou la matérialisation de risques

- a. Stellantis insiste sur le fait que les employés, les fournisseurs, les revendeurs, les consommateurs et les autres parties prenantes peuvent et doivent signaler toute préoccupation concernant des situations, des événements ou des actions présumés qui pourraient avoir été incompatibles avec le Code de conduite de Stellantis. (7.1.5 du Rapport RSE 2023)
- b. Stellantis reçoit des contributions d'ONG et collabore activement avec elles au niveau du partenariat. Par exemple, nous collaborons avec plusieurs ONG à des programmes de cobalt et de cuir. (7.1.7.2 du Rapport RSE 2023)

En plus des éléments mentionnés juste avant, référez-vous également au paragraphe « Code de conduite, ligne d'assistance en matière d'intégrité et contrôle de la conformité » de la section 4.

Mesure n° 5 : Un système de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité

- a. La gouvernance est en place avec des réunions mensuelles de l'équipe de direction des achats et de la chaîne d'approvisionnement, organisées par le directeur mondial des achats et de la chaîne d'approvisionnement pour surveiller les performances des fournisseurs en matière de RSE pendant l'approvisionnement. (7.1.4 du Rapport RSE 2023) Pour soutenir l'orientation de l'organisation Global Purchasing and Supply Chain (GPSC), le VP GPSC est un subordonné direct du PDG, un membre de l'équipe de direction et, à ce titre, un membre du conseil stratégique de l'entreprise. (7.1.4 du Rapport RSE 2023)
- b. Le suivi des enjeux RSE liés à la gestion de la chaîne d'approvisionnement est d'une grande importance pour Stellantis. La responsabilité de la gestion de la chaîne d'approvisionnement ne s'arrête pas à la surveillance de nos fournisseurs de rang 1. Nos processus et contrôles sont conçus pour répondre aux exigences législatives du devoir de vigilance de la France, de la réglementation européenne sur les minerais extraits dans les zones de conflit, de la loi américaine Dodd Frank Act et de la UK Modern Slavery Act, avec extension de ces principes au réseau d'approvisionnement étendu, y compris les fournisseurs de nos sous-traitants. Nous sommes vigilants quant à la mise en œuvre des mesures dans notre sphère d'influence. Nous cherchons à appliquer tous ces objectifs, pratiques et responsabilités à l'échelle mondiale, de manière standard, dans tous nos sites et pays où nous opérons, ainsi qu'avec nos fournisseurs directs. (7.1.1 du Rapport RSE)

- c. Chaque fois qu'un fournisseur est identifié comme non conforme aux exigences des Lignes directrices en matière d'achats responsables, Stellantis exige du fournisseur qu'il lance des plans d'actions correctives.
- d. Si aucune solution satisfaisante ne peut être trouvée à une non-conformité critique ou fondamentale, un plan de désengagement peut être mis en place. En 2023 :
 - i. 16,3 % du total des fournisseurs évalués soit 574 fournisseurs (contre 468 en 2022 et 464 en 2021) disposent d'un plan d'actions correctives (contre 16 % en 2022 et 18 % en 2021). (7.1.7.3 du Rapport RSE 2023)
 - ii. 81 audits sociaux et environnementaux externes sur site ont été réalisés (contre 105 en 2022 et 75 en 2021).
 - 31 audits (contre 30 en 2022 et 40 en 2021) ont été réalisés par RCS Global pour la chaîne d'approvisionnement des batteries du Tier 1 aux sites miniers, tous les fournisseurs ont reçu leur plan d'actions correctives individuel ; tous les fournisseurs travaillent sur leurs plans d'action correctifs respectifs à la date de publication du présent rapport.
 - 50 audits sociaux et environnementaux SGS pour les fournisseurs de rang 1 (contre 75 en 2022 et 35 audits en 2021) ont été réalisés, tous les fournisseurs travaillent sur des plans d'actions correctives, à la date de publication du présent rapport.

Enjeu RSE #21 - Les droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement [RH] [H&S]

Mesure n°1 : Cartographie des risques permettant d'identifier, d'analyser et de classer les risques (7.2.2.3 du Rapport RSE 2023)

La gestion de la chaîne d'approvisionnement de Stellantis est basée sur une évaluation continue des risques dans le but de réduire l'exposition aux risques liés aux droits de l'homme et au travail forcé. Notre engagement à éradiquer le travail forcé de notre chaîne d'approvisionnement est un exemple de notre position proactive dans les opérations. Un groupe de travail spécialisé a été formé avec des experts de différents départements pour lutter contre le travail forcé dans la chaîne d'approvisionnement. Ils procèdent à une vérification préalable fondée sur les risques afin d'identifier les problèmes potentiels et utilisent une cartographie avancée de la chaîne d'approvisionnement pour garantir la conformité avec les réglementations et le respect des valeurs des droits de l'homme. L'objectif principal est de garantir la responsabilité tout au long de la chaîne d'approvisionnement et de s'aligner sur les engagements éthiques.

Stellantis a identifié trois grandes catégories de risques :

- a. Violations générales des droits de l'homme dans le réseau d'approvisionnement étendu avec impact potentiel :
 - Violation de la législation en cas d'incident (par exemple, le devoir de vigilance, la loi sur la prévention du travail forcé des Ouïghours, la loi sur la protection des droits de l'homme des Ouïghours, la loi allemande sur le devoir de diligence en matière d'approvisionnement) dans la chaîne d'approvisionnement mondiale
 - Rupture d'approvisionnement en raison de grèves/conflits sociaux
 - Coûts d'assainissement pour résoudre les problèmes rencontrés à n'importe quel niveau de la chaîne d'approvisionnement étendue
 - Indemnisation des victimes en cas d'incidents
 - Perte de productivité et de qualité
 - Manquements à l'éthique sur les risques liés à la qualité des fournisseurs
 - Risque de réputation - crise de confiance en cas de défaillance avérée d'un fournisseur
 - Déclin de la réputation de la marque qui pourrait avoir un impact sur les ventes
 - Des mesures supplémentaires peuvent être nécessaires pour sécuriser l'approvisionnement (stock de sécurité/double approvisionnement)
 - Retrait d'un fournisseur d'un panel ou d'une offre
- b. Des risques plus spécifiques de violations des droits de l'homme dans le cadre de la conformité en matière de minerais extraits dans des zones de conflits (« 3TG »), avec de graves impacts potentiels sur Stellantis.
 - Financement des conflits armés
 - Travail forcé ou obligatoire des enfants dans la chaîne d'approvisionnement des sous-traitants
 - Difficulté à sécuriser l'approvisionnement en minéraux critiques
 - Atteinte à la réputation de l'entreprise
 - Publicité négative
 - Perte de confiance des investisseurs
 - Association négative de la marque pour les futurs clients

- c. Les matériaux de la chaîne d'approvisionnement étendue, tels que le cobalt, le mica, la bauxite/aluminium, le nickel, le lithium, le manganèse, etc., exposent Stellantis à d'autres impacts potentiels :
 - Les cas de travail des enfants, travail forcé ou obligatoire, dans la chaîne d'approvisionnement pour les fournisseurs de second-niveau
 - Difficulté à sécuriser l'approvisionnement en minéraux critiques
 - Atteinte à la réputation de l'entreprise
 - Publicité négative
 - Perte de confiance des investisseurs
 - Association négative de la marque pour les futurs clients

Mesure n° 2 : Procédures d'évaluation régulière de la situation dans le cadre de la cartographie des risques

- a. Des audits sur site sont effectués sur un éventail de produits et de fournisseurs à haut risque, ainsi que sur des risques géographiques et sectoriels, afin d'identifier et de hiérarchiser les améliorations nécessaires tout au long de notre chaîne d'approvisionnement. Il est attendu de nos fournisseurs qu'ils participent à la clôture des plans d'actions correctives pour traiter les points à améliorer.
- b. Bon nombre des fournisseurs de service qui soutiennent nos activités d'achats responsables ont mis l'accent sur des éléments spécifiques à l'identification et à la lutte contre les violations des droits de l'homme. (7.2.2.6 du Rapport RSE 2023)
- c. Pour aider les entreprises à relever ces défis, la RMI a mis au point l'évaluation de l'état de préparation aux risques, qui traite des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance présente dans la chaîne d'approvisionnement mondiale. Cet outil peut aider à améliorer la transparence et la cartographie de la chaîne d'approvisionnement afin d'atténuer les pratiques indésirables liées aux minerais extraits dans les zones de conflit, au cobalt et à d'autres matières premières. (7.2.2.7 du Rapport RSE 2023)
- d. Afin de soutenir le processus d'évaluation des fournisseurs sur des critères de droits de l'homme et de le rendre plus robuste, Stellantis s'est lancé dans une évaluation de sa base d'approvisionnement de niveau 1 à l'aide de critères liés à la main-d'œuvre et à la chaîne de sous-traitance. Elle a confié cette évaluation à une société externe indépendante, EcoVadis. (7.1.7.1 du Rapport RSE 2023)

En 2023:

- i. Avec une note globale moyenne de 55,1 dans la section Droits de l'Homme (contre 54,1 en 2022 et 53,2 en 2021), les fournisseurs travaillant avec Stellantis ont dépassé l'ensemble des fournisseurs évalués par EcoVadis qui ont obtenu une note moyenne de 48,8 (contre 47,6 en 2022 et 46,6 en 2021). (7.2.2.7 du Rapport RSE 2023)
 - ii. Sur la base de l'évaluation d'EcoVadis, 426 fournisseurs (contre 359 en 2022 et 333 en 2021) ont fait l'objet de plans d'actions correctives pour les questions de droits de l'homme, soit 12,3 % (contre 12 % en 2022 et 13 % en 2021) sur le total des fournisseurs évalués ou audités. (7.2.2.7 du Rapport RSE 2023)
- e. En plus de l'évaluation des droits de l'homme, des audits sur sites sont effectués sur les fournisseurs à risque par des auditeurs certifiés issus d'organismes d'évaluation externes réputés. (7.2.2.5 du Rapport RSE 2023)

En 2023 :

- i. Nous avons poursuivi notre partenariat avec « SGS » pour la réalisation de cette activité d'audit. Des conseils sont fournis par le biais de la documentation du programme qui comprend l'avis de lancement du fournisseur, la liste de contrôle de vérification et le compte rendu de la clôture. (7.2.2.5 du Rapport RSE 2023)
 - ii. Avec « RCS Global Group », nous avons continué à démontrer notre devoir de vigilance en matière de droits de l'homme auprès de nos fournisseurs critiques en ce qui concerne les chaînes d'approvisionnement en cobalt et en lithium, en effectuant des audits externes sur place. (7.2.2.7 du Rapport RSE 2023.)
 - iii. 81 audits externes sociaux et environnementaux sur site ont été réalisés (contre 105 en 2023 et 75 en 2021) et 31 audits par RCS Global pour la chaîne d'approvisionnement des batteries du Tier 1 aux sites miniers (contre 30 en 2022 et 40 en 2021). (7.1.7.3 du Rapport RSE 2023)
- f. Les fournisseurs de Stellantis sont tenus de répondre aux exigences spécifiques de nos clients, ce qui inclut le respect de nos directives mondiales en matière d'achats responsables, de nos recommandations en matière de responsabilité sociale d'entreprise et des actions requises.

Mesure n° 3 : Mesures appropriées pour atténuer le risque d'atteintes graves ou pour prévenir les atteintes graves (et plan de remédiation, le cas échéant)

- a. En 2023, 3 461 groupes fournisseurs ont fait l'objet d'une évaluation RSE réalisée par un tiers externe incluant des critères de droits de l'homme, contre 2 794 en 2022 et 2 561 en 2021. On s'attend notamment à ce que la direction de la chaîne d'approvisionnement étendue dispose de mesures appropriées pour identifier, atténuer et surveiller les problèmes potentiels en matière de droits de l'homme. Stellantis réalise une cartographie annuelle de la source des matériaux essentiels à la fabrication des batteries des véhicules électriques. (7.2.2.3 du Rapport RSE 2023)
- b. Les rapports d'audit menés par RCS décrivent les non-conformités en matière de droits de l'homme et les classent selon quatre classifications : critique, de base, mineure et observations uniquement, chacune nécessitant des plans d'action correctifs. Après l'audit des fournisseurs, les plans d'actions correctives font l'objet d'un suivi afin de s'assurer que les problèmes identifiés sont résolus. D'autres visites de suivi peuvent être nécessaires pour confirmer les preuves sur place (7.2.5 du Rapport RSE 2022)
En 2023, s'agissant des audits de fournisseurs critiques, 99 constats et non-conformités étaient liés aux droits de l'homme (contre 147 en 2022 et 72 en 2021) dont 8 non-conformités critiques (contre 5 en 2022 et 2 en 2021). (7.2.8 du Rapport RSE 2022)
- c. Des séances d'information à l'intention des fournisseurs sont organisées chaque mois afin de fournir aux fournisseurs des mises à jour sur les droits de l'homme, de communiquer les attentes de l'entreprise en matière de droits de l'homme et de les informer de l'évolution de la législation et de la réglementation en matière de droits de l'homme. La prévention des risques en matière de droits de l'homme s'inscrit dans la relation quotidienne entre acheteurs et fournisseurs.
- d. Stellantis continue également de participer au comité directeur de la responsabilité d'entreprise de l'AIAG et de maintenir son poste de coprésident du groupe de travail sur les minéraux responsables, qui dirige l'engagement de l'industrie automobile dans les activités et les relations liées au cobalt, au mica et aux minerais extraits dans les zones de conflit. Les employés de Stellantis sont engagés dans plusieurs autres équipes de l'AIAG qui associent les constructeurs automobiles aux fournisseurs. De nouveaux groupes sont lancés pour aborder les problèmes de l'industrie jugés appropriés par les membres, tels que l'équipe Travail forcé et droits de l'homme qui rassemble des bénévoles de divers départements ayant des antécédents spécifiques, tels que des experts des douanes et de la RSE. (7.2.2.7 du Rapport RSE 2023)
- e. Pour exiger, surveiller et contrôler le respect total des droits de l'homme tout au long du processus de la chaîne d'approvisionnement mondiale, l'engagement et les résultats de Stellantis sont les suivants :

Les objectifs des scores moyens en matière de droits de l'homme des fournisseurs de niveau 1 de Stellantis sont les suivants :

- En 2025 : hausse de +2,5% par rapport au score obtenu au 01/01/21 ;
- En 2030 : augmentation de +5% par rapport au score obtenu au 01/01/21 ;
- En 2050 : atteinte d'un score correspondant à la catégorie performance de haut niveau.

- f. Stellantis s'efforce de faire preuve de diligence raisonnable pour s'assurer que ses exigences sociales sont satisfaites par ses fournisseurs. Nous appliquons des mesures de diligence raisonnable basées sur les risques qui visent à identifier les risques et à prévenir les violations graves des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans notre chaîne d'approvisionnement des sous-traitants ou des fournisseurs avec lesquels il existe une relation commerciale établie. Nous cherchons à intégrer nos attentes dans nos relations avec nos fournisseurs, en nous inspirant des Lignes directrices de l'OCDE sur le devoir de diligence. Les mesures mises en place par la Direction des Achats (GPSC) visent à s'assurer que les fournisseurs respectent leurs engagements sociaux et environnementaux. (7.2.2.7 du Rapport RSE 2023)
- g. Formation des acheteurs et des fournisseurs sur les droits de l'homme
- i. Le programme de formation des fournisseurs couvre des sujets liés à la durabilité tels que les conditions de travail responsables et les minerais extraits dans les zones de conflit. (7.1.7.1 du Rapport RSE 2023)
 - ii. Stellantis porte une attention particulière à la formation des fournisseurs et met à leur disposition des outils leur permettant d'identifier et de réagir rapidement aux situations à risque. Les fournisseurs ont accès à des formations en ligne sur les principes des droits de l'homme afin d'évaluer et d'améliorer leurs performances et de mettre en place des processus internes robustes à l'appui des droits de l'homme. (7.1.7.1. du Rapport RSE 2023 du Rapport RSE 2023)
 - iii. En 2023, plus de 2 000 employés chez les fournisseurs (contre 700 en 2022 et 220 en 2021) ont été formés lors de six événements de formation (contre trois en 2022 et quatre en 2021) dans le monde entier sur la démarche RSE de Stellantis et les moyens de réaliser des actions RSE. (7.1.7.1 du Rapport RSE 2023)

Mesure n° 4 : Un mécanisme d'alerte et de recueil de signalements sur l'existence ou la matérialisation de risques

Stellantis reçoit des contributions d'ONG et collabore activement avec elles au niveau du partenariat (7.1.7.2 du Rapport RSE 2023)

En plus des éléments mentionnés juste avant, référez-vous également au paragraphe « Code de conduite, ligne d'assistance en matière d'intégrité et contrôle de la conformité » de la section 4.

Mesure n° 5 : Un système de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité

- a. Notre programme* sur les minerais extraits dans les zones de conflit est géré par les membres de l'équipe régionale. (7.2.2.4 du Rapport RSE 2023)
- b. Le modèle de déclaration des minerais extraits dans les zones de conflit (« CMRT ») fourni par le RMI est demandé aux fournisseurs concernés qui utilisent les métaux 3TG (tungstène, tantale, étain et or). S'il y a des préoccupations concernant l'approvisionnement en matières premières, les fournisseurs doivent y répondre et mettre en place d'autres sources si cela est jugé nécessaire. (7.2.2.7 du Rapport RSE 2023)
 - i. En 2023, 94 % des fournisseurs concernés pour les pièces contenant de l'étain, du tantale, du tungstène et de l'or ont soumis la CMRT requise (contre 90 % en 2022 et 92 % en 2021)
- c. L'équipe de gestion du programme des minerais extraits dans les zones de conflit est responsable de la production de la liste annuelle des fournisseurs concernés qui identifie les fournisseurs qui sont tenus de fournir le modèle de rapport sur les minerais extraits dans les zones de conflit (« CMRT »).
 - i. La liste des pièces pour les produits contenant de l'étain, du tantale, du tungstène et de l'or est fournie sur demande par les contacts techniques régionaux.
 - ii. Une fois que le processus de collecte de données sur les minerais extraits dans les zones de conflit a commencé, les membres désignés sont tenus de suivre les soumissions des fournisseurs et de fournir des mises à jour afin que les rapports d'étape puissent être présentés à l'équipe de gestion des achats. Si un fournisseur ne répond pas, il est placé dans le processus d'escalade qui comprend la notification de l'acheteur et de sa direction, le cas échéant. (7.2.2.6 du Rapport RSE 2023)

*Respecter la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit à la négociation collective ; élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire ; tolérance zéro à l'égard du travail des enfants ; élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession ; mesures de lutte contre la corruption et prévention des conflits d'intérêts ; organisation du travail et pratiques disciplinaires.

2. Le mode opératoire de Stellantis

[HR] [ENV] [H&S]

Stellantis emploie 250 942 personnes dans le monde et est présent dans 37 pays.

Enjeu RSE #4 - Management de la transformation de l'entreprise et dialogue social [RH]

Mesure n° 1 : Cartographie des risques permettant d'identifier, d'analyser et de classer les risques

En 2023, Stellantis a identifié les risques liés au modèle économique et au capital humain les plus prégnants dans la façon dont elle gère ses opérations. Par exemple, les changements de réglementation qui entraînent des risques sociaux, opérationnels et économiques pour les employés imposent à Stellantis de s'adapter à de nouvelles méthodes de travail.

Cette transformation a des conséquences directes sur le modèle économique et le capital humain de Stellantis ce qui a conduit notre entreprise à identifier et analyser les catégories de risques suivants :

- Les réglementations et les changements dans le secteur créent des exigences nouvelles en termes de compétences et d'expérience spécialisées, comme par exemple dans le domaine de la cybersécurité ou de la neutralité carbone
- Dans certaines entités, notre personnel est confronté à une forte inflation et à une insécurité économique
- Les risques opérationnels incluent :
 - Le manque de disponibilité de compétences spécialisées
 - Le manque d'attractivité et de réactivité de l'entreprise à se doter de nouvelles compétences nécessaires pour l'avenir.
 - Une organisation du travail qui ne serait pas alignée avec les transformations de l'entreprise rendues nécessaires par le marché et la réglementation peut entraîner des problèmes sociaux (par exemple, des manifestations et des plaintes déposées par les représentants du personnel)

- L'absence de soutien de la part des partenaires sociaux, pourrait entraver la vitesse de la transformation, essentielle pour notre compétitivité sur le marché, et menacer notre réputation en cas de grèves, de mouvements sociaux, de licenciements, de poursuites judiciaires, d'insatisfaction des employés, etc. (3.1.3.1 du Rapport RSE 2023)

Mesure n° 2 : Procédures d'évaluation régulière de la situation dans le cadre de la cartographie des risques

Transformation de Stellantis

- a. Les pratiques de développement des talents de Stellantis ont été axées sur :
 - i. La mise en place d'un réseau d'expertises contribuant à la feuille de route technologique de l'entreprise, dont la mission consiste à identifier les compétences requises en fonction des besoins techniques au sein de l'entreprise. Cette démarche est appelée « Talent to value », (3.2.5 du Rapport RSE 2023)
 - ii. Une nouvelle plateforme d'apprentissage pour le développement personnel des employés, avec une expérience d'apprentissage améliorée ainsi qu'une plateforme en ligne visant à développer et anticiper les futures compétences stratégiques nécessaires à la croissance de notre entreprise. (3.2.3 du Rapport RSE 2023)
 - iii. Le processus d'identification des talents de Stellantis vise à rechercher des profils et des expériences diversifiés, à identifier et à rechercher des talents au sein de l'organisation, à affecter des talents diversifiés à des postes clés, à soutenir de nouvelles entreprises, à protéger les connaissances et le savoir-faire, à promouvoir et développer les compétences locales et à récompenser objectivement les performances. Les activités de planification de la relève sont gérées de manière à s'assurer que les talents appropriés soient disponibles pour occuper des postes de management critiques ou stratégiques. (3.2.4 du Rapport RSE 2023)
- b. Au cœur de la politique RH globale de gestion des compétences, nous avons mis en place une gouvernance mondiale et transversale incluant 15 familles d'emplois au sein de Stellantis. (3.2.5 du Rapport RSE 2023) Ce programme accompagne les salariés en mutation de métier ou de famille d'emploi en cas de transformation ou en lien avec les évolutions technologiques. (3.2.7 du Rapport RSE 2023) Notre objectif est de construire la feuille de route des compétences techniques stratégiques pour l'employabilité actuelle et la transformation future et de fournir à nos collaborateurs les véritables leviers de développement. (3.1.7 du Rapport RSE 2023)
- c. En 2022, Stellantis a franchi une étape importante dans l'évolution de sa stratégie en matière de talents en lançant un nouveau programme visant à créer un niveau de clarté et de transparence pour tous les employés sur les attentes et à leur donner les moyens de

continuer à évoluer dans leur carrière. Le programme BOOST a été élaboré dans ce but. L'épine dorsale de ce programme est le parcours des talents des employés. (3.2.7 du Rapport RSE 2023)

Dialogue social de Stellantis

- a. Avec son enquête mondiale auprès des employés, lancée pour la première fois en septembre 2022, Stellantis a donné à tous les employés la possibilité d'exprimer leur avis sur des sujets tels que la stratégie de l'entreprise, le bien-être au travail, la motivation, les conditions de travail, l'attractivité de Stellantis en tant qu'employeur, la diversité et l'inclusion. En 2023, plus de 155 000 employés ont répondu à la deuxième édition de cette enquête mondiale menée auprès des employés du 9 au 31 mai, ce qui représente un taux de participation de 63 %, soit une augmentation de 13 points par rapport à la première édition lancée en 2022. (3.1.7 du Rapport RSE 2023)
- b. L'objectif poursuivi par Stellantis vise à disposer d'instances représentatives du personnel compétentes à tous les niveaux (mondial, régional, local), leur permettant de partager la mise en œuvre du plan stratégique de l'entreprise dans toutes les régions et de mener un dialogue efficace avec les représentants du personnel. (3.1.6 du Rapport RSE 2023)

Mesure n° 3 : Mesures appropriées pour atténuer le risque d'atteintes graves ou pour prévenir les atteintes graves (et plan de remédiation, le cas échéant)

Transformation de Stellantis

- a. Stellantis Learning Hub : la nouvelle organisation de Stellantis dédiée à l'apprentissage à travers un réseau d'académies, de communautés d'apprentissage et d'équipes. (3.2.6 du Rapport RSE 2023) Stellantis a adopté un modèle opérationnel mondial, avec des responsabilités au niveau de l'entreprise et au niveau local. (3.1.4 du Rapport RSE 2023)
- b. En 2022, Stellantis a lancé un nouveau programme appelé BOOST (Building On Our Singular Talents) pour créer un niveau de clarté et de transparence pour tous les employés sur les attentes et leur donner les moyens de continuer à évoluer dans leur carrière. (3.2.7 du Rapport RSE 2023)
- c. Le parcours des talents des employés est la façon dont nous travaillons ensemble à stimuler la performance de l'organisation par le développement et la croissance. (3.2.7 du Rapport RSE 2023)
- d. En 2022, nous avons revu notre politique et nos outils d'acquisition de talents, afin de nous assurer que nos processus étaient exempts de préjugés et d'attirer une diversité de candidats du monde entier. (3.2.7 du Rapport RSE 2023)

- e. Pour aider à la croissance et au développement de nos employés, nous avons développé un outil d'évaluation à 360°. Centré sur les valeurs de leadership de Stellantis, cet outil en ligne permet aux employés d'obtenir des commentaires anonymes de la part de leurs responsables, de leurs pairs et de leurs subordonnés directs/clients en aval, et d'obtenir une vue globale de leurs performances dans le cadre de leur mission. Sur la base des commentaires qu'ils reçoivent, ils peuvent ensuite utiliser ces informations pour éclairer leur plan de développement et leur évolution future. (3.2.7 du Rapport RSE 2023)
- f. Une « Data et Software Academy » a été lancée en 2022 pour former et accompagner plus de 1 000 employés de Stellantis par an vers les métiers du logiciel et reconvertir les talents internes existants en compétences essentielles pour l'entreprise à l'avenir. La Data and Software Academy travaille également sur un format innovant rendant disponible le contenu des formations 24 heures sur 24, sept jours sur sept, en développant une académie virtuelle en ligne 3D dont le lancement est prévu en 2024. (3.2.7 du Rapport RSE 2023)

Dialogue social de Stellantis

- a. Stellantis promeut et soutient des dialogues sociaux co-constructifs, dignes de confiance et responsables avec les représentants du personnel à tous les niveaux de l'entreprise. De cette manière, la Direction et les représentants du personnel peuvent relever ensemble les grands défis actuels et futurs et garantir une performance économique et sociale pour un avenir durable. (3.1.1 du Rapport RSE 2023)
En 2023, 100 % des pays étaient couverts par des conventions collectives (contre 88 % en 2022 et 86 % en 2021). (3.1.2 du Rapport RSE 2023)
- b. Notre processus d'électrification s'appuie sur une stratégie inclusive forte, comprenant entre autres la réparation et la réutilisation des batteries. Il créera des opportunités de main-d'œuvre pour nos six « gigafactories » (usine de très grande taille) opérant par le biais de coentreprises spécialisées, de 25 centres de réparation électronique et de deux centres de technologie de batteries, dont l'un est en construction à Windsor, au Canada, et l'autre, inauguré en septembre 2023, à Turin, en Italie. En 2023, la première « gigafactory » a été inaugurée à Douvrin (France) avec une capacité de production initiale de 13 GWh et un objectif de passer à 40 GWh d'ici 2030. Un autre centre de production de batteries a été annoncé fin 2023 à Mirafiori. (3.1.3 du Rapport RSE 2023)
Stellantis se prépare aux effets de l'électrification accrue sur les relations de travail, les besoins en compétences et la main-d'œuvre en engageant un dialogue avec les employés et les institutions représentatives. Cette communication permet d'apporter un soutien,

d'anticiper les changements et de faciliter le processus de transformation. Stellantis a créé les conditions pour que les employés développent leurs compétences. En 2023

- i. Plus de 59 500 employés ont été formés aux fondamentaux mondiaux de l'e-mobilité et de l'électrification (contre 56 700 en 2022), grâce à des modules d'apprentissage en ligne. Par ailleurs, 22 400 collaborateurs ont été formés sur des sujets liés à l'électrification au sein de plusieurs métiers (contre 14 500 en 2022), avec 119 600 heures délivrées (contre 94 000 en 2022). (3.2.7 du Rapport RSE 2023)
 - ii. Dans le domaine de l'ingénierie, des parcours de formation sur mesure combinant e-learning, cours internes mais aussi partenariats avec des universités ont été mis en place pour répondre aux besoins autour de l'e-Powertrain, et faciliter la conversion du cursus d'ingénierie des moteurs à combustion interne (MCI). 540 collaborateurs ont rejoint la division e-Powertrain (contre 511 en 2022), 95% via des programmes internes de montée en compétence et de requalification (contre 75% en 2022), et 6% issus d'embauches externes (contre 25% en 2022). (3.2.7 du Rapport RSE 2023)
- c. La liberté syndicale est respectée, protège et promeut les droits fondamentaux des salariés, à savoir le droit à la négociation collective.
- i. En 2023, 91 % des salariés étaient représentés par des syndicats ou des représentants du personnel (contre 90 % en 2022 et 91,5 % en 2021) (3.1.7 du Rapport RSE 2023)
 - ii. En 2023, plus de 600 conventions collectives ont été signées dans le monde (contre 582 en 2022) (3.1.2 du Rapport RSE 2023) et 225 518 salariés représentant 90 % des effectifs sont couverts par une convention collective (contre 89 % en 2022 et 87 % en 2021). (3.1.4 du Rapport RSE 2023)
 - iii. Deux grèves importantes ont eu lieu au sein de Stellantis en 2023 selon la définition de la norme SASB-310a.2. Stellantis a été en mesure d'atténuer efficacement les turbulences causées par les arrêts de travail grâce à un plan de préparation complet, une gouvernance solide et une stratégie d'élite. Cela a permis à l'entreprise de relever les défis et de minimiser l'impact sur nos opérations, y compris la grève majeure aux États-Unis. Elle a été déclenchée par l'expiration de l'accord national et l'UAW a utilisé son droit légal de grève jusqu'à ce qu'un nouvel accord soit trouvé. La deuxième grande grève a eu lieu en Italie et a été déclarée par les syndicats pour protester contre le manque d'initiatives industrielles et de politiques visant à soutenir la relance du secteur métallurgique en Italie. Au total, 76 événements de grève (contre 10 en 2022 et 13 en 2021) ont eu lieu, correspondant à 136,5 jours (contre 10,5 jours en 2022 et 13 jours en 2021). Les deux grandes

grèves sont responsables de la forte augmentation du nombre de jours par rapport aux années précédentes. (3.1.7 du Rapport RSE 2023)

Mesure n° 4 : Un mécanisme d'alerte et de recueil de signalements sur l'existence ou la matérialisation de risques

- a. « Integrity Helpline » est le système d'assistance et alerte de Stellantis qui permet de signaler toute violation des règles de conformité. Ces signalements sont reçus de manière sûre et confidentielle et traités comme tels, ils font l'objet d'une enquête et sont gérés de manière appropriée. Ce système est ouvert aux employés, aux fournisseurs et aux autres parties prenantes. Tous les représentants du personnel peuvent faire preuve de vigilance et signaler les non-conformités, et leur avis est régulièrement sollicité sur l'application des engagements de l'accord. (3.1.7 du Rapport RSE 2023)
- b. Chaque mois, des représentants d'une trentaine de pays participent à un sondage et échangent des informations sur le rythme et le climat social les activités de fabrication et de vente, les activités syndicales et les politiques locales. (3.1.4 du Rapport RSE 2023)
- c. En plus des éléments mentionnés juste avant, référez-vous au paragraphe « Code de conduite, ligne d'assistance en matière d'intégrité et contrôle de la conformité » de la section 4.
- d. Avec sa première enquête mondiale auprès des employés lancée en septembre 2022, Stellantis a donné l'opportunité à tous les collaborateurs de s'exprimer sur des sujets tels que la stratégie de l'entreprise, le bien-être au travail, la motivation, les conditions de travail, l'attractivité des employeurs, la diversité et l'inclusion. Le sondage comprenait des boîtes de commentaires ouvertes qui permettaient aux employés de fournir des renseignements supplémentaires. En 2023, plus de 155 000 collaborateurs ont répondu à la deuxième édition de l'enquête mondiale auprès des employés de Stellantis avec un taux de participation de 63 % (contre 128 521 avec un taux de participation de 50 % en 2022) Plus de 7 000 managers ont reçu des tableaux de bord de données pour leur propre équipe afin de générer des discussions au sein de leur équipe et de définir les prochaines étapes en mode collaboratif. (3.1.7 du Rapport RSE 2023)

Mesure n° 5 : Un système de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité

Le Directeur des Ressources Humaines et de la Transformation (« CHRTO ») assiste et conseille le comité ESG du conseil d'administration en matière d'ESG. Il participe aux décisions stratégiques en tenant compte du facteur humain, afin d'établir un dialogue social proactif et de haute qualité. En trouvant le juste équilibre entre les besoins de l'entreprise et les besoins locaux, le modèle opérationnel mondial favorise l'intégration de la diversité au sein de l'entreprise. En respectant un bon équilibre entre les besoins de l'entreprise et les besoins locaux, le modèle opérationnel favorise une intégration plus poussée de la diversité dans l'entreprise au niveau mondial.

Le « CHRTO » est également responsable de la surveillance et de la protection de la liberté syndicale ainsi que du droit à la négociation collective.

Afin d'obtenir une vue d'ensemble sociale globale, la surveillance du climat social a été mise en œuvre dans chaque région ou pays dans le but de fournir des informations, de créer une compréhension commune, de permettre des prévisions au niveau de l'entreprise et de définir d'autres plans d'action, si nécessaire. Chaque mois, des représentants des RH d'une trentaine de pays participent à un sondage et partagent des informations sur les rythmes et l'atmosphère de travail, la fabrication, l'ingénierie, les ventes, les activités syndicales et les politiques locales. Ces critères permettent de partager l'état du climat social au sein de la main-d'œuvre afin de permettre une planification et une préparation réalisables. (3.1.4 du Rapport RSE 2023)

Transformation de Stellantis

- a. La culture digitale au sein de Stellantis est alimentée par l'auto-évaluation de la transformation numérique et les recommandations d'apprentissage personnalisées. En 2023, une nouvelle approche plus personnalisée a été mise en place. Les cols blancs peuvent choisir parmi dix évaluations différentes couvrant un large éventail de sujets liés au numérique. En fonction des résultats, ils reçoivent des recommandations d'apprentissage personnalisées et, après avoir réussi, peuvent obtenir un ou plusieurs certificats. (3.2.7 du Rapport RSE 2023)
- b. Le programme Star*Up, lancé à l'échelle mondiale en 2021, vise à encourager et à transformer les idées de nos collaborateurs et à promouvoir l'esprit d'intrapreneuriat au sein de Stellantis. Les employés ont été invités à soumettre leurs idées et des comités d'évaluation sélectionnent les meilleures idées pour entrer dans une incubation de quatre mois. Chaque projet d'incubation est accompagné par un

coach interne et les participants sont formés aux méthodes d'innovation telles que le Design Thinking et le Lean Startup, essentielles pour réussir. À la fin de l'incubation, les participants présentent leurs idées aux dirigeants lors d'une finale mondiale. Les gagnants de la finale entrent dans une phase d'expérimentation de 9 à 12 mois vers les premiers clients et les premiers revenus dans l'accélérateur d'entreprises. En 2023, les résultats sont les suivants : 940 idées soumises, 104 participants à l'incubation et coachs. (3.2.7 du Rapport RSE 2023)

- c. Depuis 2021, les activités de la Top Executive Team ont abouti à la confirmation ou à la création de plus de 472 équipes de direction (contre 411 en 2022), à la nomination de plus de 4 534 dirigeants chez Stellantis (contre 3 586 dirigeants en 2022, dont 30 % de postes occupés par des femmes (contre 27 % en 2022) au sein des trois couches supérieures de l'entreprise). (3.2.4 du Rapport RSE 2023)

Dialogue social de Stellantis

- a. Au début de chaque année, les cadres et les employés, les cols blancs, identifient les objectifs et les cibles correspondantes pour l'année. Dans un deuxième temps, les managers et les employés discutent des aspirations des employés et des comportements de leadership locaux en ligne avec le modèle de leadership de Stellantis. (3.2.7 du Rapport RSE 2023)
- b. Tout au long de l'année, les employés s'efforcent d'atteindre les objectifs, avec le soutien des gestionnaires et leur fournir des commentaires au besoin. (3.2.7 du Rapport RSE 2023)

Enjeu RSE #6 - Diversité, Inclusion et Égalité des chances [RH]

Mesure n° 1 : Cartographie des risques permettant d'identifier, d'analyser et de classer les risques

Si nous ne prenons aucune mesure en matière de diversité et d'inclusion (D&I), ou si nos actions ne sont pas conformes à nos engagements, nous encourrons notamment les risques suivants :

- L'incapacité d'attirer et retenir des talents diversifiés avec un impact sur notre capacité à innover et à nous adapter aux besoins et attentes de nos clients, à l'échelle mondiale.
- Le risque de non-conformité aux réglementations locales et le coût de la gestion des réclamations individuelles des employés pour discrimination ou harcèlement.
- Les difficultés lors de la mise en place d'une organisation multiculturelle mondiale
- Les difficultés d'intégration des nouvelles générations. (3.3.3 du Rapport RSE 2023)

Mesure n° 2 : Procédures d'évaluation régulière de la situation dans le cadre de la cartographie des risques

En 2022, l'engagement de notre entreprise en faveur de la diversité et de l'inclusion a été détaillé et signé dans l'« Engagement de leadership en matière de diversité et d'inclusion ». Au cours de l'année 2023, cet engagement a été publié à l'intention de nos collaborateurs et traduit dans les six langues les plus pratiquées au sein de Stellantis. (3.3.5 du Rapport RSE 2023)

Notre stratégie partage nos aspirations en matière de diversité et d'inclusion vis-à-vis de nos clients, de nos collaborateurs, de nos futurs talents, de notre leadership et des communautés où nous sommes implantés, tout en définissant les axes clés de notre approche :

- Engagement : créer un espace de travail diversifié et inclusif qui vise à renforcer l'engagement des employés, ce qui conduit à une plus grande durabilité de l'entreprise.
- Apprentissage et sensibilisation : veiller à ce que tous les employés aient un accès égal aux possibilités de formation et de développement, ainsi qu'à un programme spécifique d'apprentissage et de sensibilisation pour les sensibiliser aux principaux sujets liés à la diversité et à l'inclusion.
- « Employee Voice » : l'importance donnée à l'expression des employés et à la création de canaux pour qu'ils soient entendus.
- « Marque employeur » : s'assurer que nous atteignons un public diversifié avec nos offres d'emploi et que nos processus de sélection sont exempts de biais. (3.3.5 du Rapport RSE 2023)

Mesure n° 3 : Mesures appropriées pour atténuer le risque d'atteintes graves ou pour prévenir les atteintes graves (et plan de remédiation, le cas échéant)

- a. Il s'agit, entre autres, de processus visant à assurer l'équité et l'équité dans la détermination des niveaux de rémunération (en 2023, le salaire moyen des cols bleus pour les femmes était de 1,14 % du salaire moyen pour les hommes contre 0,94 % en 2022 et de 0,86 % pour les cols blancs contre 0,91 % en 2022), des révisions salariales annuelles et des promotions, de la mise en place de possibilités de travail flexibles pour favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, et d'événements visant à susciter l'intérêt des femmes pour les carrières techniques. (3.3.7 du Rapport RSE 2023)
- b. Des programmes ont été élaborés à l'intention des dirigeants, y compris des cours dispensés par des experts qui ont offert des séances interactives à fort impact, qui ont présenté à nos dirigeants une variété de sujets afin de les sensibiliser davantage au leadership inclusif et de développer les compétences interpersonnelles nécessaires pour s'épanouir dans un milieu de travail hybride mondial. Le programme « les fondamentaux du leadership » (ou « Leadership Fundamentals » ; lancé en Amérique du Nord, en Amérique du Sud et en Europe) a impliqué environ 2 000 managers et s'est concentré sur le leadership inclusif, les comportements de gestion clés pour les nouveaux managers et la santé mentale. Le programme « RISE » Leadership a également été développé pour soutenir 1 000 Top Managers (vice-président exécutif, vice-président principal, vice-président) au niveau mondial, en se concentrant sur quatre valeurs principales : l'orientation client, le management inclusif, l'agilité et l'innovation, et la prise en charge de l'avenir. Une équipe mondiale diversifiée d'ambassadeurs de l'inclusion a été mise en place en 2023 dans le but de travailler à l'échelle de l'entreprise pour éduquer, engager, défendre, accroître les connaissances et les commentaires sur les initiatives de diversité et d'inclusion. (3.3.7 du Rapport RSE 2023)
- c. En 2023, avec 180 pays et 160 nationalités représentées (contre 162 en 2022 et 170 en 2021) et la possibilité de travailler à distance, certains dirigeants sont confrontés au défi de gérer des équipes diversifiées. (3.3.7 du Rapport RSE 2023) Divers programmes ont été lancés au cours de l'année 2023 pour aider les dirigeants à gérer des équipes internationales travaillant à distance.
- d. Depuis 2021 :
 - i. Nous avons créé plus de 22 000 profils uniques dans l'outil d'apprentissage culturel Country Navigator dédié à la sensibilisation interculturelle, qui fournit aux employés les connaissances, les compétences et la confiance nécessaires pour communiquer et collaborer efficacement avec des collègues du monde entier, ce qui permet un lieu de travail véritablement sans frontières.

- ii. Près de 41 000 collaborateurs ont effectué des évaluations dans SPEEXX dans des langues non maternelles et se sont vu recommander des parcours de formation correspondants à leur niveau
 - iii. Nous avons lancé une solide formation sur la diversité et l'inclusion dans le cadre du parcours d'apprentissage sur la diversité et l'inclusion (près de 71 000 employés l'ont suivie), qui portait sur la définition de la diversité, la façon d'encourager l'inclusion, la stratégie mondiale en matière de diversité et d'inclusion, les préjugés inconscients et les microagressions en milieu de travail. (3.3.7 du Rapport RSE 2023)
- e. En 2023, les femmes représentaient 30 % (contre 27 % en 2022 et 24 % en 2021) des postes de direction (L1-L2-L3) et 31,4 % des embauches, toutes catégories de salariés confondues (contre 30,2 % en 2022). Les initiatives sont gérées par le groupe « Women of Stellantis » qui se concentre sur la promotion de l'égalité des sexes sur le lieu de travail. Ils sont actifs dans 25 pays et contribuent ainsi de manière significative à la transformation culturelle de l'entreprise. (3.3.7 du Rapport RSE 2023)
 - f. En 2023, le programme de développement mondial « Accelerate Women in Leadership » (AWL) s'est poursuivi, impliquant environ 150 talents féminins, avec un programme axé sur l'impact et l'influence, la gestion de carrière et le sens stratégique. À mi-chemin du programme, le groupe a attribué un 'Net Promoter Score' moyen de 68, ce qui montre leur appréciation du programme. (3.3.7 du Rapport RSE 2023)
 - g. Le Code de conduite de Stellantis définit les principes et les exigences que les employés doivent respecter en matière de diversité et d'inclusion, lorsqu'ils interagissent avec leurs collègues, clients, fournisseurs, visiteurs et autres partenaires commerciaux (en 2023, 82 116 employés ont été formés (contre 62 814 employés en 2022) (3.3.5 du Rapport RSE 2023)
 - h. Le programme « Leading Global Teams », axé sur le développement de leaders mondiaux, a été développé pour inspirer les leaders mondiaux et développer leurs compétences en leadership inclusif. Ce programme lancé fin 2022 a été poursuivi en 2023 avec 62 « Global Leaders » de différentes fonctions et pays (3.3.7 du Rapport RSE 2023)
 - i. Des générations qui travaillent ensemble : Stellantis cherche à renforcer la position des collaborateurs plus expérimentés et les considère comme un atout pour le succès de l'entreprise. Grâce à des programmes de mentorat, l'entreprise encourage le partage des connaissances et forme des leaders qui incarnent l'inclusion par la confiance, la transparence et la rétroaction. Pour attirer la prochaine génération de talents dans l'industrie automobile, l'entreprise a mis en place plusieurs programmes. (3.3.7 des 23 rapports RSE)
 - j. En 2023, l'entreprise a accueilli 4 913 apprentis (contre 4 378 en 2022) et 3 399 stagiaires (contre 2 110 en 2022). (3.1.8 du Rapport RSE 2023)

- k. L'Alliance LGBTQ+ Prism, créée en 2003 en Amérique du Nord, invite par exemple ses employés et ses alliés à participer au mois de la fierté en juin, à la Journée nationale du 'coming out' en octobre, et est un partenaire clé des marques de Stellantis. Prism promeut l'inclusion pour tous et a enregistré plusieurs tables rondes « Let's Get Real » sur divers sujets, notamment la façon de soutenir les enfants LGBTQ+, les questions transgenres, l'utilisation appropriée des pronoms et l'importance des alliés. Le groupe compte plus de 200 membres et deux parrains exécutifs.
- l. Stellantis a développé plusieurs programmes et politiques en faveur des populations ethniquement sous-représentées. En 2022, le programme de développement du leadership Black Leaders Advancement Collective (BLAC) a été lancé pour préparer les talents émergents issus de la diversité à des opportunités de leadership. 15 employés ont obtenu leur diplôme du programme en 2022, et 15 autres se sont inscrits au groupe de 2023. (3.3.7 du Rapport RSE 2023)
Lancé en 2021, le Programme de développement des fournisseurs noirs s'est poursuivi en collaboration avec la National Business League (NBL), afin de développer des fournisseurs noirs en vue de futures opportunités de contrats et d'approvisionnement dans le but d'une plus grande équité raciale sur le marché. Le programme national de développement des fournisseurs noirs de Stellantis-NBL soutiendra le développement d'entreprises noires dans tout le pays et à l'étranger pour de futures opportunités au sein du gouvernement fédéral, des secteurs public et privé.
- m. La politique de Stellantis en matière d'inclusion sociale et professionnelle des personnes handicapées est mise en œuvre dans le monde entier par le biais de différentes conventions collectives dans le but de maintenir les travailleurs en situation de handicap dans l'emploi, de mener des actions de prévention et de favoriser leur intégration professionnelle. Il s'agit notamment :
- i. D'offrir des possibilités d'emploi aux personnes handicapées ;
 - ii. De Soutenir l'inclusion des salariés en situation de handicap, par la sensibilisation des salariés et par le renforcement de la formation des managers et des formateurs
 - iii. D'agir pour soutenir et fidéliser les salariés en situation de handicap en leur proposant des solutions de travail adaptées ou des postes de travail adaptés
 - iv. D'améliorer la connaissance des conventions collectives et des mesures en faveur des travailleurs concernés (correspondant local handicap, service social, service médical, fonction ressources humaines, direction, représentants du personnel et des salariés) et par la mise en place de mesures préventives. (3.3.7 du Rapport RSE 2023)

Mesure n° 4 : Un mécanisme d'alerte et de recueil de signalements sur l'existence ou la matérialisation de risques

La Politique de lancement d'alerte de Stellantis définit les règles applicables pour la réception et la gestion de toute violation potentielle du Code de conduite, y compris la discrimination et le harcèlement. Les signalements peuvent être effectués par l'un des canaux suivants : les supérieurs hiérarchiques et les services des ressources humaines, de la conformité et des affaires juridiques, ainsi que la ligne d'assistance en matière d'intégrité. La plateforme d'assistance « Integrity Helpline » est l'outil mondial de Stellantis permettant de recevoir et d'enregistrer les signalements reçus sur diverses préoccupations, par le biais de multiples canaux d'admission, ainsi que de signaler les cadeaux et invitations qui s'écartent de la politique, de divulguer des conflits d'intérêts ou de demander des conseils sur les politiques de l'entreprise, de manière anonyme si le déclarant le souhaite et si la loi le permet. (5.1.7 du Rapport RSE 2023)

En 2023, 2 156 problèmes (contre 1 862 en 2022 et 1 524 en 2021) ont été signalés via « Stellantis Integrity Helpline ». Tous les cas font l'objet d'une enquête dans le cadre de la procédure disciplinaire et de règlement des griefs de l'entreprise. Une enquête est menée systématiquement et des mesures sont prises sur la base des conclusions. (5.1.7 du Rapport RSE 2023)

Mesure n° 5 : Un système de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité

- a. Le Conseil mondial de la diversité est présidé par le Directeur Général (« CEO ») et composé de membres de l'équipe de direction de Stellantis, dont certains ont également la responsabilité de présidents des conseils régionaux de la diversité pour leur région. Le Conseil a la responsabilité d'établir la stratégie de diversité et d'inclusion de l'entreprise en conformité avec la stratégie et les objectifs généraux de l'entreprise. Il assure la gouvernance et la supervision de la mise en œuvre des principales mesures en matière de diversité et d'inclusion et de l'efficacité de la fonction de diversité et d'inclusion. (3.3.4 du Rapport RSE 2023)
- b. Le bureau de la diversité et de l'inclusion est responsable de la définition et de la mise en œuvre de la stratégie de diversité et d'inclusion de l'entreprise au niveau mondial et de la coordination de l'extension de la stratégie mondiale dans nos régions et pays d'opération.
- c. Chaque conseil régional est responsable de l'établissement de la stratégie régionale en matière de diversité et d'inclusion et des plans d'action associés, tout en soutenant la mise en œuvre des plans d'action locaux en matière de diversité et d'inclusion, en veillant à ce que les actions régionales et locales s'alignent sur la stratégie mondiale.

- d. De plus, les conventions collectives, établies en collaboration avec nos partenaires sociaux, énoncent nos engagements en matière de diversité et d'inclusion, en mettant l'accent sur l'élimination de la discrimination et la promotion de la diversité. (3.3.4 du Rapport RSE 2023)

Enjeu RSE #7 - Santé, sécurité et bien-être au travail [H&S]

Mesure n° 1 : Cartographie des risques permettant d'identifier, d'analyser et de classer les risques

- a. Risques d'atteinte à l'intégrité physique : des procédures efficaces de gestion et réduction des risques sont en place pour identifier et corriger les activités sur le lieu de travail qui peuvent entraîner des blessures et des maladies. (3.4.3 du Rapport RSE 2023)
- b. Risques d'atteinte à la santé mentale : l'analyse des risques s'est élargie et inclut désormais la protection des risques auxquels un employé pourrait être exposé en raison de sa mission, y compris l'extension du programme de protection contre les risques psychosociaux au-delà des opérations européennes. (3.4.3 du Rapport RSE 2023)
- c. Risques réglementaires : En tant qu'entreprise mondiale, Stellantis opère dans des juridictions diverses qui réglementent la santé et la sécurité. Ces exigences réglementaires varient selon les régions dans lesquelles Stellantis exerce ses activités. Il est important de connaître ces exigences afin d'éviter la non-conformité et la possibilité d'amendes ou autres mesures en application de la loi. (3.4.3 du Rapport RSE 2023)

Mesure n° 2 : Procédures d'évaluation régulière de la situation dans le cadre de la cartographie des risques

- a. En accord avec les leaders d'opinion de l'industrie de la sécurité, Stellantis a changé d'orientation pour se concentrer sur la prévention des blessures qui modifient les conditions de vie dans ses installations. L'identification de la véritable cause première de ces blessures, connues sous le nom de blessures graves et d'accidents mortels (SIF), et des incidents qui auraient pu entraîner une blessure qui modifie les conditions de vie mais ne l'ont pas fait, connus sous le nom de blessures graves et d'accidents mortels potentiels (pSIF), est exigée dans

chaque site de Stellantis. Tous les sites de production ont été formés à l'identification d'un incident SIF afin que des mesures puissent être mises en place pour éviter que de tels incidents ne se reproduisent. (3.4.3 du Rapport RSE 2023)

- b. Le domaine de la santé et de la sécurité de Stellantis Production Way (SPW) est dédié à l'amélioration systématique de la santé et de la sécurité en impliquant l'ensemble de l'organisation de fabrication et en englobant toutes les phases de la production. Il comprend une combinaison de mesures préventives et de collaboration des employés.
 - i. Les employés sont impliqués dans le cadre d'une formation qui met l'accent sur l'importance de la protection de la santé et de la sécurité ; de se conformer aux politiques et aux procédures ; et à la promotion de comportements de prévention appropriés à tous les niveaux et rôles de l'organisation.
 - ii. Les responsables de sites participent également à des initiatives visant à accroître la sensibilisation à la sécurité et à participer à un système complet de collecte de commentaires et de suggestions. Grâce aux outils d'alerte liée au travail et à la sécurité, des idées utiles et réalisables sont mises en pratique, partagées entre plusieurs installations, avec les maîtres d'ouvrage reconnus pour leur implication. (3.4.6 du Rapport RSE 2023)
- c. Basé sur le domaine de la santé et de la sécurité des SPW, le Global Care Management System (GCMS) est un système de gestion intégré qui ne reconnaît pas tous les processus conçus pour le travail de fabrication dans un environnement non manufacturier. Le GCMS concerne toutes les personnes qui travaillent sur les sites de Stellantis, y compris les employés des sociétés prestataires. Pour ce faire, il convient de tester l'applicabilité de chaque exigence afin de déterminer si elle s'applique ou non ou si elle doit être adaptée pour correspondre au contexte non manufacturier. Cela garantit que le bien-être, la santé et la sécurité sont pris en compte, planifiés et mis en œuvre quotidiennement dans les opérations de Stellantis. (3.4.6 du Rapport RSE 2023)
 - i. 37 sites européens (contre 42 en 2022) et 21 sites nord-américains disposent d'un système de management de la santé et de la sécurité au travail certifié selon la norme ISO 45001 :2018). (3.4.6 du Rapport RSE 2023)
 - ii. Le champ d'application de l'audit comprend les activités les plus susceptibles de produire des incidents SIF et pSIF, la sécurité, la santé, l'ergonomie et le bien-être. 21 audits de sites Stellantis ont été réalisés par l'organisation Corporate Wellbeing Health and Safety en 2023 (contre 24 en 2022 et 25 en 2021).
 - iii. Une équipe de 610 médecins et 613 infirmières se consacre à la prévention, au suivi professionnel, aux soins d'urgence et à la promotion de la santé. Les travailleurs locaux de tous les sites de Stellantis ont accès à des ressources médicales. La prévention couvre les activités dédiées aux risques professionnels et à l'évaluation de l'exposition liée à toute conséquence sur la santé des

activités professionnelles. Le suivi professionnel comprend la surveillance, les examens visant à mesurer l'exposition aux risques, l'évaluation de l'aptitude au travail et les aménagements éventuellement nécessaires. Il comprend un suivi individuel par des médecins, des infirmières formées, un physiothérapeute et/ou un psychologue pour prendre en compte les symptômes précoces. (3.4.6 du Rapport RSE 2023)

- iv. Des outils d'évaluation et de notation ergonomiques de nos postes de travail répétitifs sont nécessaires dans les usines Stellantis, afin de mesurer le niveau de risque de chaque poste de travail et de détecter les facteurs les plus à risque de provoquer des troubles musculo-squelettiques. Au-delà de l'ergonomie préventive et corrective, les soins et traitements précoces sont encouragés et mis en œuvre partout où des ressources internes sont disponibles. (3.4.7 du Rapport RSE 2023)
- d. La première enquête mondiale auprès des employés a été lancée en septembre 2022 et suivie d'une deuxième enquête auprès des employés en 2023. Les résultats de ces enquêtes nous fournissent des données essentielles, au niveau mondial, local et de l'équipe, pour améliorer et renforcer notre entreprise. (3.4.3 du Rapport RSE 2023)

Mesure n° 3 : Mesures appropriées pour atténuer le risque d'atteintes graves ou pour prévenir les atteintes graves (et plan de remédiation, le cas échéant)

- a. Prévenir les décès, les invalidités, les blessures et les maladies en effectuant une analyse des risques. Ceci permet d'identifier les dangers sur le lieu de travail, les expositions aux risques et de mettre en œuvre des mesures de confinement ou des contre-mesures pour réduire de façon permanente les risques identifiés. Un système de gestion efficace fournit des normes efficaces et simples pour les dangers critiques et fait l'objet d'un suivi par un processus d'audit mondial pour assurer la mise en œuvre. Ce système de gestion place les employés au centre de la solution, et ne les traite pas comme le problème que nous devons contrôler, afin que chacun contribue à l'amélioration du lieu de travail. (3.4.3 du Rapport RSE 2023)
- b. L'entreprise alloue des ressources (par exemple des normes, équipements et postes de travail sécuritaires, personnel, programmes d'aide aux employés) pour une approche globale de la santé. (3.4.1 du Rapport RSE 2023)
- c. Stellantis s'engage à mettre en œuvre les meilleures normes et pratiques en matière de santé et de sécurité au travail. Cet engagement se traduit par la politique de bien-être, de santé et de sécurité, ainsi que par plusieurs accords nationaux d'entreprise avec les

représentants des salariés. 58 accords de santé et de sécurité ont été signés en 2023 (contre 22 en 2022 et 30 en 2021). (3.4.5 du Rapport RSE 2023)

- d. Il existe des exigences obligatoires en matière de formation et de certification visant les opérations et les installations. Nous fournissons des protocoles et des recommandations en matière de santé et de sécurité, quel que soit l'endroit où se trouve le lieu de travail, sur place, à domicile ou à distance. Sur la base de l'analyse des accidents et de l'évaluation des risques, des programmes de formation spécifiques sont élaborés et déployés sur tous les sites. En 2023, un total de 513 012 heures de formation a été consacré à la sécurité (contre 350 717 en 2022 et 363 410 en 2021). (3.4.7 du Rapport RSE 2023)

Santé

- a. L'équipe Ergonomie adopte une approche globale et collaborative pour identifier les 10 postes de travail critiques du point de vue de la sécurité, la qualité, etc. et fournir différentes solutions basées sur les meilleures pratiques mises en œuvre dans le cadre du périmètre de Stellantis. L'accent est mis sur les unités commerciales de fabrication, y compris l'assemblage général, la peinture, l'atelier soudure, le châssis, le groupe motopropulseur et l'atelier de presse. L'équipe utilise ensuite des indicateurs pour suivre le respect des critères d'ergonomie dans les différentes étapes des projets de véhicules et de groupes motopropulseurs. (3.4.7 du Rapport RSE 2023)
- b. Services sociaux sur le lieu de travail pour les employés : le rôle principal des travailleurs sociaux est de faciliter l'intégration professionnelle, en aidant les employés à faire face aux problèmes dans leur vie personnelle et professionnelle qui ont un impact sur leur profession. Les services sociaux sont un lieu où l'on discute des problèmes et où l'on est écouté. Ils fournissent également des conseils spécialisés aux dirigeants et contribuent à la mise en œuvre de la politique sociale de l'entreprise. Stellantis met à la disposition des employés une hotline avec un suivi possible en face à face des programmes d'aide aux employés (PAE). Chaque région a ses propres programmes adaptés aux besoins spécifiques de la région. La Chine et l'Amérique du Sud ont lancé leur PAE en 2022. Les services sociaux en milieu de travail sont fournis à tous les employés par l'intermédiaire d'un réseau de 91 travailleurs sociaux internes et externes dans les bureaux et les installations de fabrication. En Amérique du Nord, Stellantis propose des centres de famille, de santé et de bien-être hors site pour fournir des soins médicaux à nos employés et à leurs familles, ainsi que des coachs de santé sur place.
- c. En ce qui concerne la santé mentale, les actions à étendre sont la formation et les cours dispensés par des experts, les programmes d'aide d'urgence, le soutien spécialisé disponible, les premières enquêtes sur la santé mentale à l'échelle de l'entreprise. Dans presque toutes les

entreprises, nous avons l'expérience du suivi de divers indicateurs de santé mentale, y compris le nombre d'appels aux programmes d'aide d'urgence pour des raisons psychologiques, l'absentéisme lié à des problèmes de santé mentale, le stress, le bien-être et la motivation, ainsi que les résultats des enquêtes sur la santé mentale. Ce suivi vient appuyer nos efforts en faveur de la santé des employés, ainsi que les résultats positifs pour les équipes et l'organisation. Ils permettent aux services de santé de suivre les tendances, de fournir un retour d'information à la direction et de prendre en compte les résultats pour agir. (3.4.7 du Rapport RSE 2023)

- d. Une équipe de 81 ergonomes Stellantis (contre 89 en 2022) travaille dans le but de promouvoir l'ergonomie pour améliorer les conditions de travail des collaborateurs et l'efficacité globale au sein de l'entreprise. Cette équipe est divisée en trois sous-équipes (3.4.6 du Rapport RSE 2023)

Sécurité

- a. Un programme d'élimination des blessures graves et des décès est supervisé stratégiquement au niveau mondial et promu par l'élaboration de normes mondiales communes pour les activités à haut risque et la mise en œuvre d'un « appel à l'action » mondial, qui charge tous les sites de mettre en œuvre des plans d'action communs pour éliminer et contrôler ces dangers à haut risque. (3.4.7 du Rapport RSE 2023)
- b. Notre objectif est d'atteindre chaque année un taux de fréquence des blessures avec arrêt de travail <1. En 2023, nous avons atteint 0,95 (contre 1,25 en 2022 et 1 en 2021). (3.4.2 du Rapport RSE 2023)

Bien-être

- a. En juillet 2022, Stellantis a lancé un nouveau programme dédié au bien-être de tous ses collaborateurs : « My Wellbeing » (Mon Bien-être). À travers ce programme en cours, qui soutient le pilier « Care » (Soin) du plan stratégique Dare Forward 2030, Stellantis a une vision ambitieuse du bien-être de ses employés, qui complète ses fondamentaux en matière de santé et de sécurité, de santé au travail, de sécurité et d'ergonomie et contribue à faire de Stellantis une entreprise où il fait bon travailler.
- b. La mise en place d'un mode de travail collaboratif s'inscrit dans le dialogue social et s'applique aussi bien aux espaces de travail qu'à l'expansion du télétravail. L'objectif consiste à offrir des modalités de travail plus flexibles, sans nuire à la productivité collective. Le

programme New Era of Agility est un concept hybride innovant permettant aux salariés éligibles de travailler à distance. (3.4.7 du Rapport RSE 2023)

Mesure n° 4 : Un mécanisme d'alerte et de recueil de signalements sur l'existence ou la matérialisation de risques

- a. Tous les représentants du personnel peuvent faire preuve de vigilance et signaler les non-respects ; leur avis est régulièrement sollicité sur l'application des engagements de l'accord.
- b. Chaque mois, des représentants des ressources humaines d'une trentaine de pays participent à un sondage et échangent des informations sur le rythme et l'atmosphère de travail, la fabrication, l'ingénierie, les activités commerciales et syndicales ainsi que les politiques locales. Ces critères permettent de partager sur le climat social au sein de la main-d'œuvre afin de permettre une planification et une préparation efficaces. (3.1.4 du Rapport RSE 2023)

En plus des éléments mentionnés juste avant, référez-vous au paragraphe « Code de conduite, ligne d'assistance en matière d'intégrité et contrôle de la conformité » de la section 4.

Mesure n° 5 : Un système de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité

- a. Le processus de gouvernance est supervisé par le Comité Stratégique. Dans les revues mensuelles d'activité, les résultats liés à la santé et à la sécurité sont présentés et discutés avec l'analyse d'impact lié aux opérations de l'entreprise. Stellantis a pour objectif de créer un comité Bien-être et Santé, avec des cadres dirigeants parrains, pour partager au niveau de la Direction les enjeux et les résultats, définir les priorités et suivre les actions. L'organisation Corporate Wellbeing Health and Safety (WHS) assure une bonne coordination des activités, des processus et des objectifs de WHS dans l'ensemble des organisations régionales de Stellantis. Dans chaque région, un responsable du bien-être, de la santé et de la sécurité est nommé et supervise la contribution à la politique globale, la mise en œuvre des actions, le soutien des opérations dans la région et la fourniture de résultats et d'analyses à la direction régionale. (3.4.4 du Rapport RSE 2023)

- b. Étant donné que le domaine de la santé et de la sécurité fait partie du système de gestion des méthodes de production de Stellantis, les principaux indicateurs de santé et de sécurité des opérations de fabrication comprennent des indicateurs liés à la santé et à la sécurité, parmi lesquels le taux global d'accidents qu'il est possible d'enregistrer, le taux d'accidents avec arrêt de travail, les blessures graves et l'absentéisme. (3.4.4 du Rapport RSE 2023)
- c. Dans la plupart des pays d'accueil, les organisations mixtes de gestion et de travailleurs supervisent le contrôle de l'application des pratiques en matière de santé et de sécurité des employés. En 2023, 95 % (contre 92 % en 2022 et 95 % en 2021) des salariés de l'entreprise sont représentés par 254 (contre 266 en 2022 et 306 en 2021) comités mixtes de santé et de sécurité du travail. (3.4.4 du Rapport RSE 2023)
- d. Le rôle principal des travailleurs sociaux est de faciliter l'insertion professionnelle en aidant les employés à faire face aux problèmes de leur vie personnelle et professionnelle qui ont un impact sur leur profession. Les services sociaux sont un lieu où l'on discute des problèmes et où l'on est écouté. Ils fournissent également des conseils spécialisés aux managers et contribuent à la mise en œuvre de la politique sociale de l'entreprise. Stellantis met à la disposition des employés une hotline avec un suivi possible en face à face des programmes d'aide aux employés (PAE). Chaque région a ses propres programmes adaptés à ses besoins spécifiques. Les services sociaux en milieu de travail sont fournis à tous les employés par l'intermédiaire d'un réseau de 91 travailleurs sociaux internes et externes dans les bureaux et les installations de fabrication. En Amérique du Nord, Stellantis propose des centres familiaux, de santé et de bien-être hors site pour fournir des soins médicaux à nos employés et à leurs familles, ainsi que des coachs de santé sur site. (3.4.7 du Rapport RSE 2023)

Enjeu RSE #2 - Empreinte carbone industrielle et des sites [ENV]

Mesure n° 1 : Cartographie des risques permettant d'identifier, d'analyser et de classer les risques

- a. Stellantis adopte une approche de gestion des risques de l'entreprise (ERM) dans le but d'identifier, d'analyser, de surveiller et de traiter les risques chaque fois qu'ils sont susceptibles de mettre en péril les buts et objectifs de l'entreprise. Dans ce cadre, l'équipe ERM gère les risques et les opportunités physiques et de transition liés au climat. L'empreinte carbone globale » est considérée comme un risque

important et présentée au comité d'audit du conseil d'administration. (2.3.1.1 du Rapport RSE 2023) Les résultats de l'évaluation des risques sont soumis au comité d'audit, qui assiste le conseil d'administration dans sa responsabilité de surveillance stratégique des activités de gestion des risques. Le Comité d'audit examine les protocoles de gestion des risques et couvre l'éventail des risques physiques et de transition liés au climat qui pourraient avoir un impact sur les informations financières et comptables de Stellantis. Le Conseil d'Administration valide la cartographie des Top-Risques. (1.2.3 du Rapport RSE 2023)

- b. Les principaux facteurs d'émissions de risques sont les suivants :
 - i. La consommation d'énergie dans les usines de fabrication dont les fonderies et les ateliers de peinture sont les principaux contributeurs,
 - ii. Le type de source d'électricité et les combustibles fossiles consommés par les usines de fabrication. (2.6.1 du Rapport RSE 2023)

Voici les principaux facteurs de risque liés aux processus décrits : difficulté de modifier le processus de fabrication pour utiliser des sources d'énergie renouvelables (coût de la modification du processus), coût de l'électrification du processus, accès à l'énergie renouvelable.

Mesure n° 2 : Procédures d'évaluation régulière de la situation dans le cadre de la cartographie des risques

- a. Les émissions de l'activité de l'entreprise (émissions directes et indirectes) sont issues d'un bilan GES (gaz à effet de serre) réalisé dans les usines, les sites tertiaires et le réseau de concessionnaires de l'entreprise. (2.3 du Rapport RSE 2023)

En 2023, les émissions étaient associées à la consommation d'énergie dans les usines de fabrication (usines d'assemblage ou usines de composants) pour 0,60 % (contre 0,70 % en 2022 et 1,15 % en 2021), 0,03 % pour les sites tertiaires (contre 0,04 % en 2022 et 2021) et 0,02 % pour les réseaux de concessions et entrepôts (comme en 2022, contre 0,03 % en 2021). En 2023, la consommation totale d'énergie de Stellantis s'est élevée à 14 575 GWh contre 15 495 GWh en 2022. Dans l'ensemble, la consommation d'énergie a diminué de 5,9 % avec un niveau de production qui a augmenté d'environ 9,1 %. Cela représente 2,3 MWh par véhicule produit contre 2,7 MWh par véhicule produit en 2022. (2.6 du Rapport RSE 2023)
- b. L'inventaire des sources émettrices est une étape clé de la feuille de route pour atteindre la neutralité carbone.

En Amérique du Sud, Stellantis s'efforce de mesurer, de gérer et de réduire les émissions annuelles de GES produites par les activités quotidiennes des usines grâce à un inventaire des émissions vérifié par un tiers. (2.6.3.2.1 du Rapport RSE 2023)

- c. La recherche des solutions dans ses processus de fabrication qui permettent de réduire la consommation d'énergie, en mettant l'accent sur la réduction de l'utilisation des combustibles fossiles. Stellantis a procédé à un examen approfondi de sa consommation d'énergie et de son efficacité énergétique dans l'ensemble de l'entreprise. Un plan de maîtrise des consommations a été élaboré pour cartographier les performances des plus grandes unités de production et identifier les lignes d'action nécessaires à une refonte complète de leurs schémas énergétiques. (2.6.3 du Rapport RSE 2023)
- d. Il s'agit d'une approche de gestion de l'énergie qui cartographie, notamment la performance énergétique de toutes les usines de fabrication et identifie les axes d'amélioration. Cela implique également des dépenses d'investissement à court terme pour réduire la consommation d'énergie. Un autre levier consiste à augmenter la part de l'énergie qui provient de sources renouvelables pour réduire davantage son empreinte carbone. (2.6.1 du Rapport RSE 2023)

Mesure n° 3 : Mesures appropriées pour atténuer le risque d'atteintes graves ou pour prévenir les atteintes graves (et plan de remédiation, le cas échéant)

- b. Les grands projets stratégiques ayant un impact significatif sur les émissions de CO₂ de l'entreprise sont soumis au Conseil d'administration pour examen et décision. Celui-ci examine les incidences financières connexes, telles que les dépenses d'investissement ou la transformation stratégique nécessaire à la mise en œuvre de ces projets. Le Conseil d'administration discute de ces projets pour approbation après avoir été informé d'aspects tels que les conséquences des émissions de CO₂. (2.4.1 du Rapport RSE 2023)
- b. Toutes les usines ont des objectifs de réduction des émissions de CO₂ et sont tenues de présenter des feuilles de route pour atteindre la carboneutralité et présenter les progrès annuels. Le processus de prise de décision qui permet d'investir dans des projets de réduction des émissions de carbone tient compte du prix du carbone ainsi que de l'alignement avec les objectifs de décarbonisation. (2.3.3 du Rapport RSE 2023)

En 2023

- i. Plus de 60 M€ ont été investis dans les économies d'énergie (contre 28 M€ en 2022 et 6,3 M€ en 2021), soit environ 9,5 € par véhicule produit (contre 4,9 € en 2022 et 1,1 € en 2021). (2.6.2 du Rapport RSE 2023)
- ii. Les usines ont continué à mettre en œuvre des activités d'économie d'énergie, en s'appuyant sur les meilleures pratiques partagées au cours des années précédentes. Chaque projet de réduction d'énergie est validé en fonction de son impact CO₂ et de

- son retour sur investissement. Une fois validées et mises en œuvre sur l'un des sites de l'entreprise, les initiatives qui s'avèrent fructueuses sont progressivement déployées dans l'ensemble des usines. (2.6.2 du Rapport RSE 2023)
- c. Stellantis a défini sa feuille de route et ses objectifs de réduction des émissions de CO₂ pour les scopes 1 et 2, conformément à la méthodologie de l'initiative Science Based Target (SBTi) et alignés sur le scénario 1,5°C. (2.6.3.1 du Rapport RSE 2023)
- i. En prenant 2021 comme référence, l'objectif est de réduire les émissions des scopes 1 et 2 de 50 % en 2025, de 75 % en 2030 et d'atteindre la neutralité carbone, avec une compensation à un chiffre des émissions résiduelles, d'ici 2038. (2.6.3.1 du Rapport RSE 2023)
 - ii. Les résultats en 2023 sont les suivants :
 - La répartition de la consommation d'énergie d'exploitation *montre* une part d'électricité décarbonée de 58 % (contre 55 % en 2022). (2.6.4.2 du Rapport RSE 2023)
 - En 2023, les émissions de scope 1 se sont élevées à 1 408 882 tonnes d'équivalent CO₂ contre 1 526 765 tonnes d'équivalent CO₂ en 2022. Le scope 1 a baissé de 7,7% (contre 7% en 2022) grâce à la moindre utilisation de gaz naturel. Les émissions de scope 2 se sont élevées à 1 671 367 tonnes d'équivalent CO₂ contre 1 916 359 tonnes d'équivalent CO₂ en 2022. Le scope 2 a diminué de plus de 12,7% grâce à la réduction de la consommation d'électricité et à l'augmentation de l'utilisation de l'électricité renouvelable. Le CO₂ émis s'est traduit par 3 080 249 tonnes d'équivalent CO₂ contre 3 443 124 tonnes d'équivalent CO₂ en 2022 et 3 874 486 en 2021, ce qui correspond à 0,490 tonne d'équivalent CO₂ (scope 1 + 2) par véhicule produit contre 0,597 tonne d'équivalent CO₂ en 2022 et 0,681 en 2021. (2.6.3.1 du Rapport RSE 2023)
 - Les initiatives mises en œuvre par Stellantis ont permis de réduire les émissions de scope 1 et 2 pour plus de 120 000 tonnes de CO₂ (contre plus de 123 000 en 2022 et 49 924 en 2021) soit 19,07 kg d'équivalent CO₂ par véhicule produit (contre 21,4 kg en 2022 et 8,8 kg en 2021). (2.6.3.4.3 du Rapport RSE 2023)
- d. Stellantis participe au programme de quotas d'émission de CO₂ (2.6.2 du Rapport RSE 2023)
- i. Système de régulation européen : Stellantis fait partie du plan d'échange de quotas de CO₂ mis en œuvre par la directive européenne n° 2003/87/CE, également appelé système d'échange de quotas d'émission de l'UE (SEQE)
 - ii. Système de réglementation canadien, le Système fédéral de tarification fondé sur le rendement (STFR) : un programme de taxe sur le carbone qui impose des coûts de « carbone » sur toute la consommation d'énergie à base de combustibles fossiles au Canada.

Mesure n° 4 : Un mécanisme d'alerte et de recueil de signalements sur l'existence ou la matérialisation de risques

Reportez-vous au paragraphe « Code de conduite, ligne d'assistance en matière d'intégrité et contrôle de la conformité » de la section 4.

Mesure n° 5 : Un système de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité

- a. Reflétant l'engagement de Stellantis à intégrer les questions de CO₂ dans la prise de décision des dirigeants, le comité de pilotage du CO₂ de fabrication a été créé en 2021. Il fournit notamment aux instances exécutives une vue d'ensemble des enjeux CO₂ au sein des activités industrielles. Cette instance valide la vision à moyen et long terme sur les émissions de CO₂ des activités industrielles. Ce comité examine toutes les initiatives liées aux usines pour s'assurer qu'elles respectent la stratégie de décarbonisation. (2.4.2 du Rapport RSE 2023)
- b. Les directions en charge des unités de production se concentrent sur la politique environnementale et énergétique de Stellantis pour contribuer à une économie décarbonée en atteignant zéro émission nette dans le monde entier (scopes 1 et 2) d'ici 2038. (2.6.1 du Rapport RSE 2023)
- c. Stellantis est en train de définir son système commun de management de l'énergie. Cette approche managériale commence par une première étape d'implication du personnel à tous les niveaux, y compris au niveau de l'opérateur de la machine, visant la réduction des pertes d'énergie pendant les périodes hors production. L'étape suivante consiste à développer des solutions pour réduire la consommation pendant les périodes de production. Au fur et à mesure que les solutions sont développées, les meilleures pratiques sont partagées et déployées dans toutes les usines. (2.6.1 du Rapport RSE 2023)
 - i. Fin 2023, la majorité des usines de Stellantis étaient certifiées ISO 50001, ce qui représente environ 74 % de la consommation totale d'énergie de l'entreprise. Le même pourcentage de consommation a été certifié en 2022. (2.6.1 du Rapport RSE 2023)
- d. Des tiers accrédités certifient le système de gestion de l'énergie de l'entreprise. (2.6.1 du Rapport RSE 2023)
- e. Equipe de gestion de l'énergie : les sites de Stellantis disposent d'un responsable de l'énergie identifié, dédié à la gestion de l'énergie des sites, et d'une équipe transverse en charge du système de management de l'énergie. Ils surveillent la consommation d'énergie, effectuent des audits, identifient les économies potentielles et mènent des projets de réduction de la consommation d'énergie. (2.6.2 du Rapport RSE 2023)

En 2023, plus de 60 M€ sont investis en économies d'énergie soit (contre 28 M€ en 2022 et 6,3 M€ en 2021) environ 9,5 € par véhicule produit (contre 4,9 € en 2022 et 1,1 € en 2021). (2.6.2 du Rapport RSE 2023)

- f. Les comités immobiliers intègrent les enjeux environnementaux des projets dans les processus décisionnels dont l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les grands projets de rénovation de notre concession, le soutien financier aux rénovations énergétiques des bâtiments et la mise en place d'une solution d'énergie renouvelable. (2.6.3.4.3 du Rapport RSE 2023)

En 2023, la Division Immobilier a poursuivi ses efforts sur l'optimisation de l'empreinte de l'ensemble des activités de Stellantis. Evolution des principes d'usage, regroupement géographique des activités, maximisation de l'intensité d'usage, compactage (réduction de 1 228 905 m²). Ensemble, ces mesures ont permis d'évaluer la réduction de 29 047 tonnes d'équivalent CO₂. (2.6.3.4.3 du Rapport RSE 2023)

Enjeu RSE #17 - Maîtrise des rejets industriels et des nuisances [ENV] [H&S]

Mesure n° 1 : Cartographie des risques permettant d'identifier, d'analyser et de classer les risques

- a. Stellantis comprend que les processus de production automobile utilisent des substances et des processus qui génèrent des émissions atmosphériques susceptibles d'affecter la qualité de l'air, les environnements naturels et la qualité de vie dans les environs de nos usines. Les nuisances peuvent également prendre la forme de rejets accidentels de produits chimiques ayant un impact potentiel sur d'autres milieux environnementaux tels que le sol ou l'eau, ou sur la santé humaine. (6.5.1 du Rapport RSE 2023)
- b. Certains COV (Composés Organiques Volatils) sont nocifs pour l'homme et l'environnement. (6.5.4.1 du Rapport RSE 2023)
- c. Le dioxyde de soufre (SO₂) et les oxydes d'azote (NO_x) peuvent former des pluies acides, ce qui affecte négativement les écosystèmes tels que les forêts et les lacs. (6.5.4.1 du Rapport RSE 2023)
- d. Les particules (PM) sont des particules solides ou liquides qui sont mesurées en micromètres (1 000 fois plus petites que les millimètres) et en suspension dans l'air. Les particules peuvent nuire à la santé humaine, et les particules en suspension peuvent affecter la quantité de rayonnement entrant et réfléchi dans l'atmosphère terrestre et donc influencer notre climat. (6.5.4.1 du Rapport RSE 2023)

- e. Les substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO) sont un groupe de substances chimiques qui peuvent réagir avec l'ozone et avoir un impact négatif sur la couche d'ozone de la stratosphère. La couche d'ozone empêche les longueurs d'onde nocives de la lumière ultraviolette d'atteindre la surface de la terre, ce qui nuit aux êtres humains, à la végétation et aux animaux. (6.5.4.1 du Rapport RSE 2023)

Mesure n° 2 : Procédures d'évaluation régulière de la situation dans le cadre de la cartographie des risques

- a. Nous surveillons et contrôlons les émissions atmosphériques telles que les composés organiques volatils (COV), qui sont dérivés de l'utilisation de solvants dans les processus de peinture, le dioxyde de soufre (SO₂), les oxydes d'azote (NOx) et les particules (PM), qui sont le résultat des processus de combustion (par exemple, la combustion de combustibles fossiles à des fins de production d'énergie ou de chauffage) et les substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO) qui fuient des équipements de réfrigération et de climatisation dans nos usines et nos bureaux. (6.5.1 du Rapport RSE 2023)
- b. Lorsqu'un nouveau produit chimique est introduit dans une usine, son évaluation comprend la vérification de la nature et de l'acceptabilité des impacts sur la santé et l'environnement. Cette évaluation aboutit soit à l'interdiction du produit, soit à l'acceptation de son utilisation avec des exigences de prévention des risques. (6.5.4.2 du Rapport RSE 2023)
- c. Compte tenu de la longue histoire de certaines installations industrielles, des impacts sur le sol peuvent être présents sur nos sites. La contamination historique peut être causée par des fuites provenant de réservoirs de stockage souterrains, de conduites souterraines ou de déversements. Nous menons des enquêtes sur des sites dans le cadre d'initiatives en cours, de projets d'acquisition ou de désinvestissement de sites, et à la demande des organismes de réglementation. L'étape initiale de l'enquête sur le site comprend habituellement l'examen des dossiers et des entrevues afin de cerner les sujets de préoccupation potentiels. Dans les étapes suivantes, les enquêtes sur place peuvent inclure l'analyse d'échantillons de sol, d'eau de surface ou d'eau souterraine, ou de gaz du sol pour déterminer la présence et l'étendue d'une contamination potentielle. Dans certains cas, cette enquête sur place peut comporter plusieurs phases afin de délimiter l'étendue de la contamination. (6.5.4.2 du Rapport RSE 2023)

Mesure n° 3 : Mesures appropriées pour atténuer le risque d'atteintes graves ou pour prévenir les atteintes graves (et plan de remédiation, le cas échéant)

- a. En décembre 2022, nous avons publié la politique d'entreprise de Stellantis en matière d'environnement et d'énergie (<https://www.stellantis.com/content/dam/stellantis-corporate/sustainability/environmental-stewardship-of-manufacturing-operations/Stellantis-Environmental-Energy-Policy.pdf>), qui a été élaborée avec la contribution des divisions interfonctionnelles et reflète les contributions des différentes fonctions à la performance environnementale de Stellantis. Cette politique décrit la manière dont nous protégeons l'environnement, fournit des directives à nos opérations et à nos employés et comprend les engagements requis par les normes ISO pour les systèmes de gestion de l'environnement et de l'énergie. (6.3.2.1 du Rapport RSE 2023)
- b. Nous avons défini le rôle du spécialiste de l'environnement comme une fonction clé qui nécessite des compétences et une formation spécifiques. Le rôle est normalisé à l'échelle mondiale par une description de poste décrivant les compétences techniques et sociales requises. Dans le cadre de la méthode de production de Stellantis, des évaluations des compétences et des formations standardisées sont organisées pour les chefs d'équipe, les superviseurs et les experts. Nous sommes en train d'examiner les programmes de formation afin de les étendre aux offres de gestion. (6.3.3.2 du Rapport RSE 2023)
- c. Stellantis s'efforce d'atteindre zéro émission de COV. (6.5.1 du Rapport RSE 2023) Nous surveillons les indicateurs stratégiques suivants : Les émissions de composés organiques volatils (COV) des ateliers de peinture normalisées (g/m² peint). Nous visons 25 g/m² peint en 2025 et 0 g/m² peint en 2050. En 2022, nous avons émis 24,25 g/m² peint (6.5.2 du Rapport RSE 2023)
- d. Pour réduire les émissions de composés organiques volatils (COV), nous concentrons nos actions sur la réduction de la consommation de peintures et de leur teneur en solvants, la mise en œuvre de technologies à faibles émissions et l'installation d'équipements de traitement de l'air pour l'incinération des COV. Des mesures de recyclage et de réutilisation des solvants à des fins de nettoyage sont en cours. Stellantis investit dans la recherche et le développement de nouvelles peintures et technologies de peinture. Des progrès ont été réalisés pour augmenter la teneur en solides de la peinture blanche sur les véhicules utilitaires, ce qui permet de réduire la quantité de solvant et de diminuer les émissions de COV. (6.5.4.1 du Rapport RSE 2023). Stellantis s'appuie sur les technologies futures pour atteindre l'objectif ambitieux de zéro émission de COV dans les processus de peinture. (6.5.3.1 du Rapport RSE 2023) Nous travaillons avec les fournisseurs pour développer et tester de nouvelles méthodes et de nouveaux équipements de peinture, tels que la technologie à faible sur-pulvérisation (6.5.3.2 du Rapport RSE 2023)

- e. En 2023, nos émissions de SO₂ étaient de 112 tonnes, nos émissions de NO_x de 1 058 tonnes et nos émissions de particules de 78 tonnes. Les émissions de SO₂ ont diminué de 106 tonnes, les émissions de NO_x de 288 tonnes et les particules de 19 tonnes par rapport à 2022. (6.5.4.1 du Rapport RSE 2023)
- f. Stellantis surveille les émissions de SACO pendant les activités de maintenance ou de service des équipements contenant des SACO et les contrôles d'étanchéité. Les émissions de SACO sont enregistrées en cas d'incident d'installation d'un équipement. En 2023, nos émissions de SACO s'élevaient au total à 52 kg d'équivalent CFC-11 ; le même résultat qu'en 2022. (6.5.4.1 du Rapport RSE 2023)
- g. Pour limiter les risques chimiques, des mesures structurelles telles que la construction de bassins de rétention ou l'utilisation de systèmes de canalisations hors sol plutôt que de canalisations souterraines pour acheminer les liquides, peuvent limiter l'impact en cas de rejets accidentels. Afin de minimiser les risques chimiques, les superviseurs ou d'autres fonctions effectuent des vérifications des procédures environnementales et des installations lors des visites et des inspections sur site dans le cadre du système de production de Stellantis ou lors des audits ISO 14001. De plus, les stocks de produits chimiques en stock permettent à l'usine de limiter les volumes sur site. Des fiches de données de sécurité sont élaborées pour les produits autorisés et l'accès à l'information est fourni aux employés. (6.5.4.2 du Rapport RSE 2023)
- h. Pour remédier à la contamination des sols, des mesures telles que la surveillance et le confinement sont mises en œuvre. Nos experts en environnement travaillent en étroite collaboration avec les autorités concernées pour se conformer aux réglementations locales. (6.5.4.2 du Rapport RSE 2023)

Mesure n° 4 : Un mécanisme d'alerte et de recueil de signalements sur l'existence ou la matérialisation de risques

Reportez-vous au paragraphe « Code de conduite, ligne d'assistance en matière d'intégrité et contrôle de la conformité » de la section 4.

Mesure n° 5 : Un système de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité

- a. Le Directeur de la Production valide la vision, les ambitions et les objectifs RSE pour les enjeux liés aux rejets et nuisances industriels et est responsable de leur réalisation. Le rendement est examiné tous les mois et les mesures appropriées sont décidées avec la direction régionale. Le Directeur Responsable des Régions et les Responsables de sites de production sont responsables de l'élaboration de leurs plans et de la mise en œuvre des actions pour atteindre les objectifs RSE. Sur une base annuelle, les directeurs de l'usine sont censés

préparer des plans spécifiques au site, y compris les cibles, les actions et les investissements nécessaires pour respecter nos engagements environnementaux. Ils sont responsables de la performance environnementale de leur usine. (6.3.1 du Rapport RSE 2023)

- b. Dans nos installations de fabrication, nous avons des spécialistes de l'environnement dédiés, soutenus par un réseau de représentants environnementaux nommés dans les principales fonctions opérationnelles, y compris, mais sans s'y limiter, celles liées à l'atelier d'emboutissage, l'atelier de carrosserie, l'atelier de peinture, l'assemblage général ainsi que la gestion des installations. La plupart des usines incluent également des prestataires de services environnementaux tels que le gestionnaire des déchets dans le réseau de soutien. Les représentants de l'environnement sont chargés d'aider à assurer le respect de la réglementation applicable, de mettre en œuvre la politique environnementale et cela inclut la gestion du système de gestion environnementale (« SME ») conformément à la norme ISO 14001. (6.3.3.2 du Rapport RSE 2023) Un Système de Management Environnemental est en place sur 93 % de nos sites de production (contre 92 % en 2022 et 93 % en 2021 (voir 8.1 Périmètre de reporting). (6.3.2.2 du Rapport RSE 2023)
- c. Le Département Central de l'Environnement (« ECD ») aide les usines à se conformer à la loi et soutient le Système de Gestion de l'Environnement local (SGE) en développant des gains d'efficacité et des normes communes. L'« ECD » supervise et gère la qualité du SGE par le biais d'audits et d'examens de l'état d'avancement. Le Département Central de l'Environnement effectue une planification stratégique interfonctionnelle pour réduire l'impact environnemental et gère le processus de fixation des objectifs. Il évalue et partage les meilleures pratiques avec les usines afin d'encourager l'amélioration continue. (6.3.1 du Rapport RSE 2023)
- d. La performance environnementale est entièrement intégrée dans le Stellantis Production Way (SPW), le système de fabrication de Stellantis, et suivie avec les principaux indicateurs clés de performance de la fabrication par un processus standardisé de tableau de bord des indicateurs clés de performance de fabrication à l'échelle mondiale examiné par la direction, le Directeur de la Production, les responsables des différents segments de production (« Cluster Head ») et les directeurs d'usine. Des examens mensuels de l'état de la performance de la direction au niveau local et mondial contribuent à l'efficacité des mesures mises en œuvre et à l'amélioration de l'empreinte environnementale conformément au plan stratégique. (6.3.1 du Rapport RSE 2023)

3. L'utilisation des produits et services commercialisés par l'entreprise

[ENV] [H&S]

Au cours de l'année 2023, Stellantis a totalisé 6,2 millions de ventes combinées (contre 5,8 millions en 2022 et 6,5 millions en 2021), avec 11 nouveaux modèles électrifiés (BEV + PHEV) lancés (contre 9 en 2022). Les ventes mondiales de LEV (BEV + PHEV + appareils de mobilité électriques) ont atteint 648 171 unités (contre 512 219 en 2022 et 393 720 en 2021). (2.5.4 du Rapport RSE)

Enjeu RSE #1 - Émissions de CO₂ des véhicules [ENV]

Mesure n° 1 : Cartographie des risques permettant d'identifier, d'analyser et de classer les risques

- a. Dans le cadre de son système de gestion des risques, Stellantis utilise son cadre d'analyse des risques à l'échelle de l'entreprise pour évaluer, gérer et signaler les risques physiques et de transition liés au climat. (2.3.1.1 du Rapport RSE 2023)
- b. Les deux risques liés au climat, « risques naturels » et « empreinte carbone globale », sont considérés comme des risques importants et présentés au Comité d'audit du Conseil d'administration. (2.3.1.1 du Rapport RSE 2023)

Mesure n° 2 : Procédures d'évaluation régulière de la situation dans le cadre de la cartographie des risques

- a. L'entreprise travaille conjointement avec ses partenaires assureurs, en utilisant des analyses de risques de catastrophes naturelles issues de bases de données, telles que NatCatService de Munich RE, et bénéficie également de l'expertise externe d'AXA Climate pour évaluer les risques liés au climat à l'horizon 2030 et 2050 selon les scénarios de référence SSP2 - RCP 4.5 et SSP5 - RCP 8.5 du GIEC. (2.3.1.3 du Rapport RSE 2023)
- b. La stratégie de Stellantis visant à gérer les risques physiques liés au climat tout au long de la chaîne d'approvisionnement commence par l'identification des fournisseurs qui perturberaient le plus les chaînes d'approvisionnement de Stellantis si leur production était

- affectée. Nous attribuons ensuite un indice de maturité de la gestion des risques et travaillons avec des conseillers spécialisés en recherche et développement sur les risques tiers pour identifier et quantifier les risques pour Stellantis. Sur cette base, nous élaborons des plans d'action adéquats pour atténuer ces risques. De plus, nous avons intégré l'analyse des risques spécifiques au site (basée sur la situation géographique des fournisseurs) dans le processus de sélection des nouveaux fournisseurs. (2.3.1.3 du Rapport RSE 2023)
- c. Des évaluations spécifiques sont également menées sur la base du scénario SSP3 - RCP7.0 et SSP5 - RCP8.5 pour les événements majeurs non catastrophiques, tels que les conséquences de l'augmentation globale de la température sur les sites de Stellantis, les risques d'interruption d'activité et les pertes associées aux vagues de chaleur ; le risque de stress hydrique, pour lequel le scénario de maintien du statu quo selon l'outil du 'Aqueduc Water Risk Atlas' pour 2030 est utilisé pour effectuer des analyses de sensibilité et des tests de résistance.

Mesure n° 3 : Mesures appropriées pour atténuer le risque d'atteintes graves ou pour prévenir les atteintes graves (et plan de remédiation, le cas échéant)

- a. Les grands projets stratégiques ayant un impact significatif sur les émissions de CO2 de l'entreprise ou de ses produits sont soumis au Conseil d'administration pour examen ou décision. Celui-ci examine les incidences financières connexes, telles que les dépenses en immobilisations ou la transformation stratégique nécessaires à la mise en œuvre de ces projets. Le Conseil d'administration discute de ces projets pour approbation après avoir été informé d'aspects tels que les conséquences des émissions de CO2 et les changements attendus sur le marché de la mobilité du futur. (2.4.1 du Rapport RSE 2023).
L'entreprise prévoit d'investir plus de 30 milliards d'euros d'ici 2025 dans l'électrification et les logiciels (2.5.2.2 du Rapport RSE 2023)
- b. L'équipe dirigeante a une vision globale des enjeux climatiques et des impacts qu'ils ont sur le business model et les instances dirigeantes de Stellantis. L'équipe surveille les progrès accomplis par rapport aux engagements et objectifs climatiques, et examine les principaux risques, en mettant l'accent sur le changement climatique, en particulier les émissions de CO2 des véhicules, qui sont identifiées comme l'enjeu RSE le plus stratégique pour Stellantis. (2.4.2 du Rapport RSE 2023)
- c. Le sujet des émissions de CO2 des véhicules étant un enjeu stratégique pour Stellantis, le rôle du Conseil stratégique est de vérifier que les propositions sur ces sujets correspondent à la stratégie de l'entreprise et à son exécution. (2.4.2 du Rapport RSE 2023)

- d. Des objectifs dédiés aux émissions de CO₂ sont fixés annuellement à différents niveaux de gestion et en fonction des périmètres d'emploi. Un plan d'incitation correspondant est en place pour favoriser la performance climatique de l'entreprise et l'atteinte des objectifs fixés. (2.4.3 du Rapport RSE 2023)
- e. En ce qui concerne la « tarification du carbone », Stellantis reconnaît – et intègre dans ses différents processus de décision – le principe d'une tarification réglementaire des émissions de GES, comme le système d'échange de quotas d'émission (SEQE) de l'Union Européenne. Le principe est déjà mis en œuvre pour les leviers techniques qui réduisent les émissions de CO₂ des véhicules, ce qui permet à Stellantis de proposer un ensemble optimisé de leviers de réduction des émissions de CO₂ sur ses véhicules sur la base d'une analyse coût-efficacité. (2.3.3 du Rapport RSE 2023)
- f. Les principaux leviers de réduction des émissions de CO₂ des véhicules sont :
- Développer une gamme de produits et services de plus en plus bas carbone, en s'appuyant sur une feuille de route ambitieuse en matière d'électrification, afin de consolider la position de Stellantis sur le segment des véhicules à faibles émissions (« LEV ») sur ses différents marchés. L'établissement d'objectifs quantitatifs à court, moyen et long terme sur la part des ventes de véhicules électriques dans les ventes totales et sur le pourcentage de plaques signalétiques disponibles dans une version à véhicules électriques permet à Stellantis de définir et de suivre l'alignement avec une feuille de route claire sur la manière d'atteindre les objectifs de réduction des émissions de CO₂ de sa flotte. (2.5.3.2 du Rapport RSE 2023)
 - Dans le plan stratégique Dare Forward 2030 annoncé en mars 2022, Stellantis a annoncé son ambition d'atteindre 100 % de ventes de véhicules électriques à batterie (BEV) pour les voitures particulières en Europe et 50 % aux États-Unis pour les voitures particulières et les camions légers en 2030. En 2023, les ventes de véhicules à véhicules utilitaires ont représenté 18,5 % des ventes de voitures particulières en Europe 30² (contre 18,3 % en 2022 et 12,8 % en 2021) et 11,2 % des ventes de voitures particulières et de camions légers aux États-Unis (contre 4,9 % en 2022 et 3,4 % en 2021). (2.5.3.2 du Rapport RSE 2023)
- En 2023, onze modèles LEV supplémentaires ont été lancés (contre neuf en 2022 et dix en 2021). (2.5.3.2 du Rapport RSE 2023)
- Une offre de pile à combustible zéro émission pour les Véhicules Utilitaires Légers (VUL), complémentaire aux modèles à batterie pleine, afin de répondre aux attentes des clients. (2.5.2 du Rapport RSE 2023)

² Europe 30 = UE 27 (hors Malte) + Norvège + Islande + Royaume-Uni + Suisse (y compris le Liechtenstein)

- Une stratégie centrée sur les quatre plateformes BEV, opérationnelle à partir de 2024, pour permettre à Stellantis de bénéficier d'un effet d'échelle de volume destiné à piloter la compétitivité des coûts et donc la rentabilité de l'entreprise, afin de compenser les coûts d'électrification. (2.5.3.2.1. du Rapport RSE 2023)
- Une stratégie d'intégration verticale visant à maîtriser la chaîne de valeur des LEV et ses coûts, à sécuriser l'approvisionnement et la qualité (2.5.3.2.2 du Rapport RSE 2023).
- L'utilisation des technologies des véhicules électriques hybrides légers (MHEV) (2.5.3.3.3 du Rapport RSE 2023)
- Le déploiement de leviers techniques pour améliorer tous les aspects clés de la consommation d'énergie : par exemple, l'aérodynamisme, la résistance au roulement et la consommation électrique (2.5.3.4 du Rapport RSE 2023).
Le déploiement d'un réseau de recharge rapide à travers l'Europe et l'Amérique du Nord, afin d'encourager l'adoption des véhicules électriques en soutenant l'écosystème des véhicules électriques. (2.5.3.2.4 du Rapport RSE 2023)

Les trois principaux leviers de Stellantis pour accélérer la montée en puissance du mix LEV sont :

- Une stratégie de plateforme centrée sur les BEV (2.5.3.2.1 du Rapport RSE 2023)
- Une stratégie d'intégration verticale pour maîtriser la chaîne de valeur LEV (2.5.3.2.2 du Rapport RSE 2023)
- Une stratégie de recharge et d'énergie qui vise à positionner Stellantis dans l'écosystème de l'e-mobilité (2.5.3.2.3 du Rapport RSE 2023)

En outre, la stratégie de Stellantis visant à prendre le contrôle de la chaîne de valeur des véhicules électriques est soutenue par des services spécifiques liés aux véhicules électriques de la coentreprise Free2move eSolutions, qui fournit des solutions d'infrastructure de recharge, de recharge en tant que service et des services énergétiques avancés aux clients européens. Cela devrait être exploité dans la stratégie de plateforme centrée sur les BEV, ce qui signifie que Stellantis devrait avoir une approche à 360 degrés pour contrôler les performances qu'elle offre aux clients, à la fois en termes d'autonomie, de fluidité des disques, de qualité, mais aussi de haut niveau de contrôle des coûts et de l'approvisionnement.

- En Amérique du Nord, Stellantis et Samsung SDI ont créé en 2022 la joint-venture StarPlus Energy pour la production de cellules et de modules de batterie. Une première gigafactory, située à Kokomo, dans l'Indiana (États-Unis), devrait entrer en production en 2025 avec une production annuelle prévue de 33 GWh, contre 23 GWh initialement prévus.

- En octobre 2023, une deuxième « gigafactory », également située à Kokomo, a été annoncée, visant un début de production en 2027, avec une production annuelle prévue de 34 GWh. L'investissement total pour les deux installations devrait s'élever à plus de 5,5 milliards d'euros (6,3 milliards de dollars).
- En 2023, Stellantis a finalisé la coentreprise NextStar Energy avec LG Energy Solution afin d'établir la première usine de production de batteries lithium-ion à grande échelle au Canada à Windsor, en Ontario. La « gigafactory » devrait avoir une production annuelle prévue supérieure à 45 GWh. La coentreprise prévoit investir 3,4 milliards d'euros (5 milliards de dollars canadiens). (2.5.3.2.2 du Rapport RSE 2023)

Mesure n° 4 : Un mécanisme d'alerte et de recueil de signalements sur l'existence ou la matérialisation de risques

Reportez-vous au paragraphe « Code de conduite, ligne d'assistance en matière d'intégrité et contrôle de la conformité » de la section 4.

Mesure n° 5 : Un système de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité

- a. Stellantis a intégré les questions climatiques à différents niveaux de l'organisation, avec des responsabilités exercées au sein des fonctions de direction et de direction de l'entreprise. (2.4 du Rapport RSE 2023)
 - i. Les engagements stratégiques de Stellantis en matière de climat, leur mise en œuvre et leurs progrès par rapport aux objectifs sont présentés au Conseil d'administration. Le conseil d'administration a également mis en place un comité ESG, qui est chargé de surveiller et d'évaluer les rapports sur les politiques et pratiques climatiques de l'entreprise, les normes de gestion, la stratégie, la performance et la gouvernance à l'échelle mondiale. Ce comité ESG est également chargé d'examiner, d'évaluer et de formuler des recommandations quant aux orientations stratégiques pour les questions liées au climat. En 2023, les sujets liés au changement climatique ont été abordés par le Comité ESG lors de ses réunions. Une session d'initiation a été organisée pour présenter les différentes solutions de compensation des émissions de CO₂. (2.4.1 du Rapport RSE 2023)
 - ii. L'équipe de direction suit les progrès accomplis par rapport aux engagements et objectifs climatiques et examine les principaux risques, en mettant l'accent sur le changement climatique, en particulier les émissions de CO₂ des véhicules, qui constituent l'enjeu RSE le plus stratégique pour Stellantis. Le Conseil stratégique se réunit tous les mois, notamment pour orienter la stratégie en

matière d'émissions de CO₂ des véhicules et pour examiner trimestriellement la feuille de route globale de la neutralité carbone avec l'équipe de direction. (2.4.2 du Rapport RSE 2023)

- b. Stellantis intègre la gestion des émissions de CO₂, de la planification des produits à la vente. Des outils dédiés ont été mis en place pour fournir des informations en temps réel sur l'état et les prévisions d'émissions de CO₂ pour toutes les marques de Stellantis, permettant de revoir le programme de production et la politique commerciale en conséquence. (2.5.2.1 du Rapport RSE 2023)
- c. Sous l'effet de la montée en puissance de l'électrification et des améliorations techniques apportées aux véhicules conventionnels, les émissions de CO₂ des véhicules vendus s'améliorent d'année en année :
 - i. Au cours des trois dernières années, dans l'Union européenne et au Royaume-Uni, Stellantis a atteint ses objectifs réglementaires CAFE (Corporate Average Fuel Economy), tant pour les voitures particulières que pour les véhicules utilitaires légers, sans acheter de crédits externes.
 - ii. Stellantis s'engage à réduire ses émissions de CO₂ dans les différentes régions où elle opère. La stratégie de Stellantis est de respecter les réglementations CAFE et CO₂ dans le monde entier, en tenant compte des opportunités de report de crédits le cas échéant dans le cadre de la réglementation locale, afin d'assurer sa conformité sans achats de crédits supplémentaires auprès d'autres fabricants³ (2.5.3.1 du Rapport RSE 2023)

Reportez-vous à la section 2.5.4.1 du Rapport RSE 2023 pour connaître les données de Stellantis sur la consommation moyenne de carburant et les émissions de CO₂ pondérées en fonction des ventes par région/pays

Enjeu RSE #10 - Sécurité des véhicules [H&S]

Mesure n° 1 : Cartographie des risques permettant d'identifier, d'analyser et de classer les risques

Stellantis comprend que la sécurité des véhicules et la cybersécurité sont des attentes très importantes dans l'entreprise et qu'elles ont un impact sur les choix des clients, y compris les particuliers et les propriétaires de flottes. Nous intégrons ces attentes à chaque phase de la conception de

³ En dehors des marques Stellantis et des coentreprises Stellantis

nos véhicules et nous nous efforçons d'anticiper les attentes accrues en matière de sécurité liées aux véhicules connectés et autonomes. En collaboration avec nos fournisseurs et partenaires, nous recherchons et développons des technologies et des innovations tout en analysant les résultats des tests internes dans le but d'améliorer continuellement la conception. (4.3.1 du Rapport RSE 2023)

Mesure n° 2 : Procédures d'évaluation régulière de la situation dans le cadre de la cartographie des risques

- a. Stellantis a créé un Forum mondial unifié sur la sécurité, dirigé par le responsable de la sécurité technique et de la conformité réglementaire, et comprenant des vice-présidents principaux de la R&D. Ce forum guide l'entreprise dans l'application des futures normes et réglementations, et ratifie les futurs processus et procédures concernant la sûreté et la sécurité des véhicules. Nous développons nos réseaux d'expertise transversaux en matière de sécurité afin de développer et d'améliorer nos processus de sécurité et d'évaluer leur mise en œuvre dans nos véhicules. À l'échelle régionale, des processus décisionnels sont en place pour résoudre les problèmes potentiels de sécurité des véhicules. (4.3.4 du Rapport RSE 2023)
- b. Pour chaque projet de véhicule Stellantis, des experts en sécurité effectuent des évaluations techniques tout au long du projet et ces résultats sont résumés et communiqués à la direction du département de développement de produits pour examen et approbation. (4.3.6 du Rapport RSE 2023)
- c. Tous les véhicules Stellantis sont rigoureusement testés et validés en interne avant d'être testés par des parties prenantes externes telles que le gouvernement américain (NHTSA) ou l'Insurance Institute for Highway Safety (IIHS) ou les organisations NCAP (New Car Assessment Program). En 2023, Stellantis a réalisé environ 620 000 validations, physiques ou virtuelles (contre 680 000 en 2022 et 400 000 en 2021). (4.3.7 du Rapport RSE 2023)

Mesure n° 3 : Mesures appropriées pour atténuer le risque d'atteintes graves ou pour prévenir les atteintes graves (et plan de remédiation, le cas échéant)

- a. Fournir des produits sûrs à nos clients fait partie des responsabilités essentielles décrites dans notre Code de conduite. Nous travaillons à la conformité aux normes réglementaires afin de fournir des produits et des services de qualité avec un haut niveau de sécurité et de fiabilité pour tous les participants à la route, y compris les conducteurs professionnels. (4.3.5 du Rapport RSE 2023) L'entreprise a

- également récemment investi 40 millions d'euros dans son nouveau centre technologique de batteries en Italie, afin de répondre aux besoins de validation de ses nouvelles technologies de propulsion, y compris les dispositifs de sécurité. (4.3.6 du Rapport RSE 2023)
- b. En ce qui concerne le niveau de robustesse de l'organisation mondiale harmonisée de la sécurité des véhicules, des processus et de l'expertise technique, Stellantis s'est fixé les objectifs suivants : (4.3.2 du Rapport RSE 2023)
- i. 2025 : Définition et mise en place de la gouvernance, de l'organisation et des processus, audit externe tous les 3 ans, réalisé par un organisme d'évaluation indépendant et tenant compte des standards de l'industrie dont ISO26262, ISO21448, ISO21434.
 - ii. 2030 : Audit externe réalisé chaque année, prenant en compte les nouvelles technologies embarquées dans les produits Stellantis
- c. Des sessions de formation harmonisée sur les processus de sécurité de Stellantis ont débuté en 2022 :
- i. En raison des changements législatifs et réglementaires, des cours sur la sécurité des véhicules automobiles aux États-Unis ont été lancés pour les employés de Stellantis en avril 2022. Ces cours en ligne sont obligatoires pour certaines organisations en Amérique du Nord. Le matériel de formation axé sur la sécurité des produits est présenté dans deux cours : Introduction à la sécurité des véhicules automobiles aux États-Unis et Identification des défauts de sécurité. À ce jour, 13 961 employés ont suivi des cours de formation portant sur quatre sujets.
 - ii. Les formations basées sur la sécurité des produits sont dispensées dans le monde entier par le réseau d'expertise en sécurité aux équipes concernées. 883 membres de l'équipe Stellantis ont été formés dans 33 formations liées à la sécurité en 2023, pour soutenir la sécurité de nos véhicules à travers le plan stratégique de l'entreprise tels que l'électrification, la conduite automatisée, etc. (4.3.7 du Rapport RSE 2023)
- d. Stellantis propose des fonctionnalités actives (primaires) et passives (secondaires) pour divers conducteurs et segments de véhicules, ainsi que des éléments de sécurité tertiaires. L'objectif des systèmes de sécurité active est d'aider les conducteurs à éviter les collisions en les alertant de certaines situations potentiellement dangereuses ou en les aidant à atténuer le risque posé par certains types de dangers identifiés. Les systèmes de sécurité passifs, ou secondaires, sont conçus pour aider à atténuer les effets d'un accident. Il s'agit notamment de la technologie de retenue des occupants et de l'utilisation de matériaux plus avancés qui nous permettent d'améliorer la gestion de l'énergie en cas d'impact. Dans le domaine de la sécurité tertiaire, c'est-à-dire de l'intervention d'urgence post-accidentelle, Stellantis fournit des fiches de sauvetage d'urgence contenant des informations aux équipes de secours ou aux premiers intervenants sur les éléments de conception spéciaux et la position des composants à prendre en compte lors de l'assistance aux occupants des véhicules impliqués dans un accident. (4.3.7 du Rapport RSE 2023)
- En 2023, les véhicules Stellantis sont équipés de technologies telles que : (4.3.7 du Rapport RSE 2023)

- Limiteur de vitesse, développé sur 80% des modèles Stellantis (contre 75% en 2022 et 69% en 2021)
 - Ceintures de sécurité aux places arrière avec prétensionneur et limiteur de charge, développées sur 70 % des modèles Stellantis (contre 69 % en 2022 et 66 % en 2021)
 - Freinage d'urgence automatique, développé sur 75 % des modèles Stellantis (contre 68 % en 2022 et 63 % en 2021)
 - Aide au maintien dans la voie de circulation (« Lane Keeping Assist »), développé sur 83% des modèles Stellantis (contre 75% en 2022 et 69% en 2021). (4.3.7 du Rapport RSE 2022)
- e. Les organisations d'ingénierie de pointe de Stellantis appliquent au niveau monde des méthodes de réalité virtuelle et des solutions technologiques innovantes pour les tests virtuels et physiques. Les ingénieurs analysent également des données réelles pour développer et évaluer des systèmes de sécurité des véhicules efficaces, la protection des usagers de la route vulnérables et l'intégration de systèmes de sécurité active et passive. (4.3.6 du Rapport RSE 2023)
- f. En 2022, conformément au règlement CEE-ONU (RU155) intégré dans le GSR v2 2019/2144, Stellantis a reçu des certifications sur son système de gestion de la cybersécurité (CSMS), couvrant les méthodologies et les processus nécessaires pour traiter la cybersécurité dans ses produits et services.
En 2023, Stellantis a passé l'approbation de type de cybersécurité pour six architectures électroniques existantes, conformément au règlement CEE-ONU (RU155).
L'objectif pour 2024 est d'obtenir l'homologation de type cybersécurité pour les nouvelles architectures électroniques unifiées de Stellantis, notamment STLA Brain, STLA Cockpit et AutoDrive. (4.3.6 du Rapport RSE 2023)
- g. Lorsque des problèmes potentiels de sécurité des véhicules surviennent, nous enquêtons rapidement et prenons des mesures correctives comme indiqué précédemment. (4.3.6 du Rapport RSE 2023) Cela comprend le cas échéant le lancement de campagnes de rappel de sécurité. Stellantis vise à améliorer l'expérience client globale pendant le processus de rappel de sécurité grâce à une communication rapide et précise et à une réduction des désagréments pour les clients. Des programmes sont en place pour sensibiliser le public à la nécessité pour les clients de vérifier régulièrement s'il y a des rappels en cours et à l'importance d'effectuer les réparations liées aux rappels. (4.3.7 du Rapport RSE 2023)

Mesure n° 4 : Un mécanisme d'alerte et de recueil de signalements sur l'existence ou la matérialisation de risques

- a. La sécurité des véhicules fait partie intégrante de notre culture visant à améliorer la qualité des véhicules en permettant aux employés, aux sous-traitants, aux fournisseurs et aux concessionnaires de s'exprimer s'ils ont des préoccupations. (4.3.3.1 du Rapport RSE 2023)
- b. On attend des employés qu'ils se conforment aux normes de sécurité mises en œuvre et prennent les mesures appropriées pour prévenir, identifier et corriger tout non-respect de ces normes. Tout problème de sécurité du véhicule rencontré doit être immédiatement signalé aux superviseurs, aux services de conformité ou juridiques ou par l'intermédiaire de la ligne d'assistance en matière d'intégrité. (4.3.5 du Rapport RSE 2023)

En plus des éléments mentionnés juste avant, référez-vous également au paragraphe « Code de conduite, ligne d'assistance en matière d'intégrité et contrôle de la conformité » de la section 4.

Mesure n° 5 : Un système de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité

Stellantis dispose d'une équipe dédiée pour enquêter sur les problèmes sur le terrain, y compris ceux qui ont des conséquences potentielles sur la sécurité. Des enquêtes sont lancées pour déterminer les conséquences potentielles et les risques de sécurité et de non-conformité correspondants, ainsi que les incidents liés aux contre-mesures, par exemple les actions sur le terrain et les rappels de sécurité des produits. L'équipe d'enquête coordonne l'intervention en cas d'incident identifié avec les services d'ingénierie, de fabrication, de service à la clientèle et les fournisseurs externes.

Les procédures comprennent des possibilités de détection précoce, d'enquête et d'action en temps opportun. Le réseau d'experts en sécurité peut contribuer à ce processus pour l'analyse des causes profondes et l'évaluation des risques.

La sécurisation des données clients et de nos véhicules contre les menaces de cybersécurité est également une priorité pour Stellantis.

De plus, des instances décisionnelles régionales dédiées, appelées Comités de Réglementation des Véhicules (« VRC »), se réunissent régulièrement pour analyser systématiquement les anomalies potentiellement pertinentes pour la sécurité détectées en production ou sur le terrain. En tenant compte de l'analyse de chaque cas mené par les équipes d'expérience client et d'ingénierie, le « VRC » détermine le plan d'action approprié, par exemple les rappels de sécurité, sous la présidence du responsable de la sécurité technique et de la conformité réglementaire, qui

fait partie de l'organisation de planification mais fonctionne comme une autorité indépendante en matière de sécurité. L'équipe d'enquête coordonne les interventions en cas d'incidents identifiés avec les organisations d'ingénierie, de fabrication et de service à la clientèle, ainsi qu'avec les fournisseurs externes. (4.3.6 du Rapport RSE 2023)

- a. Stellantis surveille la mise en œuvre de chaque campagne de rappel de sécurité en fonction des indicateurs d'avancement et des réparations réelles effectuées dans chaque campagne. Les demandes répétées sont envoyées aux clients qui ne se manifestent pas. (4.3.7 du Rapport RSE 2023)
- b. En 2023, il y a eu 124 campagnes de rappel (contre 139 en 2022 et 124 en 2021) portant sur 6 812 869 avis de rappel initiaux concernant des véhicules produits sur plusieurs années dans le monde (contre 14 708 345 en 2022 et 3 003 480 en 2021). Les opérations effectuées sont gratuites pour le client. (4.3.7 du Rapport RSE 2023)

Enjeu RSE #14 - Utilisation judicieuse des matériaux [ENV] [H&S]

Mesure n° 1 : Cartographie des risques permettant d'identifier, d'analyser et de classer les risques

- a. Le vice-président exécutif des achats mondiaux et de la chaîne d'approvisionnement est responsable de la stratégie matérielle et reporte directement Directeur Général ; il est membre de l'équipe dirigeante et du conseil stratégique. La cartographie des risques matériels, tant pour les risques actuels que pour les prévisions, est réalisée selon des critères spécifiques à chaque matière première, notamment :
 - La contribution significative au développement des technologies existantes.
 - La rareté et la situation géographique.
 - Les impacts sociaux et environnementaux, y compris la recyclabilité et les conditions d'extraction ou de production.
 - L'accessibilité géopolitique ou logistique.
- b. Sur la base de cette cartographie des risques et en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes de l'entreprise, l'équipe Sustainable Raw Material définit la stratégie à court, moyen et long terme pour toutes les matières premières en garantissant la durabilité / les lignes directrices politiques, le respect de la réglementation et des engagements. (6.1.4 du Rapport RSE 2023)
- c. Exemples des derniers résultats de cette cartographie des risques matériels :

- i. Stellantis est membre de la Responsible Minerals Initiative (RMI), pour renforcer les capacités de la chaîne d'approvisionnement étendue jusqu'au niveau de la mine. Stellantis mène un programme de devoir de vigilance sur certaines matières premières, avec une priorité sur le cobalt et le lithium, en partenariat avec RCS Global.
- ii. Stellantis s'associe à l'European Raw Materials Alliance (ERMA) au sein d'un groupe de travail axé sur les terres rares pour les machines électriques utilisées pour les aimants permanents. (6.1.3 du Rapport RSE 2023)
- iii. Stellantis a signé différents types d'accords d'approvisionnement pour le nickel, le cobalt, le manganèse, le lithium, le cuivre, les terres rares, pour sécuriser ces matières premières critiques (2.5.3 du Rapport RSE 2023)

Mesure n° 2 : Procédures d'évaluation régulière de la situation dans le cadre de la cartographie des risques

- a. Stellantis réalise des analyses de cycle de vie (ACV) conformément aux normes ISO 14040/44 pour analyser l'empreinte environnementale multicritère d'un véhicule, de ses composants et de la conception des matériaux. L'ensemble du cycle de vie du produit est pris en compte, de l'extraction de la matière première à la fabrication, à l'utilisation et à la fin de vie. L'impact du nouveau groupe motopropulseur électrifié est également évalué. Des examens critiques sont menés avec des experts externes (le dernier portant sur le véhicule électrique à batterie DS3 Crossback e-tense). (6.1.7.1 du Rapport RSE 2023)
- b. Les résultats des analyses de cycle de vie permettent d'améliorer le bilan environnemental des véhicules (6.1.7.1 du Rapport RSE 2023) en:
 - Mettant en avant l'avantage environnemental d'une solution innovante par rapport à une autre, et plus largement, l'impact environnemental global d'un produit ;
 - Identifiant d'éventuels transferts de pollution d'une phase du cycle de vie à une autre ;
 - Mettant en évidence les principaux impacts environnementaux ;
 - Choissant des technologies et des matériaux plus respectueux de l'environnement.
- c. En 2023, les ACV ont couvert 74 % (contre 69 % en 2022 et 62 % en 2021) de la flotte totale vendue. (6.1.7.1 du Rapport RSE 2023)

Mesure n° 3 : Mesures appropriées pour atténuer le risque d'atteintes graves ou pour prévenir les atteintes graves (et plan de remédiation, le cas échéant)

Rareté des matériaux

- a. Limiter et réduire l'utilisation de matériaux critiques : par exemple, Stellantis travaille à augmenter la densité énergétique des batteries, ce qui diminuerait la quantité de matières premières nécessaires par unité d'énergie. (6.1.3 du Rapport RSE 2023)
- b. Développer des matériaux alternatifs pour remplacer les matériaux critiques : par exemple, Stellantis mène des activités de recherche et développement pour les batteries à l'état solide et des compositions chimiques pour d'autres matières premières qui ne sont pas considérées comme critiques. À partir de 2024, Stellantis prévoit de baser sa stratégie d'électrification sur deux technologies de batteries, toutes deux sans cobalt (6.1.7.7 du Rapport RSE 2023)
- c. Utilisation de matériaux écologiques : Stellantis est impliqué dans l'intégration de matériaux recyclés et naturels dans les véhicules de l'entreprise. Les ressources d'ingénierie sont dédiées à l'augmentation de leur cadence dans la production de véhicules. (6.1.5 du Rapport RSE 2023) Stellantis s'est fixé les objectifs suivants : lancer les premiers véhicules contenant 25% de Matières Vertes en 2025 / lancer les premiers véhicules contenant 40% de Matières Vertes en 2030. (6.1.2 du Rapport RSE 2023)

Substances dangereuses

- a. Éliminer quatre métaux lourds : le plomb, le mercure, le cadmium et le chrome hexavalent qui sont réglementés par la directive européenne n° 2000/53/CE relative aux véhicules hors d'usage et sa liste d'exemptions mentionnée à l'annexe II. (6.1.5 du Rapport RSE 2023)
- b. Substituer certaines substances visées par la réglementation telle que REACH : l'entreprise a mis en place une organisation et un système de communication pour surveiller ses partenaires et fournisseurs en utilisant les directives de l'industrie automobile REACH. (6.1.5 du Rapport RSE 2023)
- c. Limiter les composés organiques volatils (COV) : En ce qui concerne la qualité de l'air intérieur des véhicules, Stellantis a volontairement mis en place des solutions techniques pour soutenir la santé, la sécurité et le confort des clients dans l'habitacle. Il s'agit notamment de filtres pour le flux d'air dans l'habitacle et de limites sur les composés organiques volatils (COV) dans les matériaux utilisés. (6.1.7.3 du Rapport RSE 2023)

Processus de fin de vie

- a. S'assurer que les véhicules sont hautement recyclables : sur l'ensemble des véhicules de l'entreprise en Europe le taux de récupération est de 95 % et de recyclabilité de 85 %.
- b. Gestion des véhicules hors d'usage (VHU) : les deux anciennes entreprises (FCA et PSA) ont mis en place des réseaux de reprise dans les États membres de l'UE où elles opéraient. Les systèmes varient selon les pays entre la mise en œuvre et la maintenance par les fabricants eux-mêmes, l'affectation d'un prestataire de services en leur nom ou la participation à un processus de reprise collective, lorsque la loi l'exige. En 2023, Stellantis a créé une joint-venture avec le leader du recyclage de métaux et de plastiques - GALLOO - pour gérer les véhicules hors d'usage en se concentrant dans un premier temps sur la France, la Belgique et le Luxembourg, puis en s'étendant à toute l'Europe dans les années suivantes. Cette coentreprise travaillera avec des installations de traitement agréées sélectionnées pour collecter et traiter les VHU du dernier propriétaire B2B et B2C, permettant ainsi la récupération des pièces pour la réutilisation, la remise à neuf et le recyclage. La dénomination de la JV est SUSTAINera Valorauto SAS et la dénomination du service de recyclage automobile fourni aux propriétaires de voitures est Valorauto (www.valorauto.com). (6.1.7.6 du Rapport RSE 2023)
- c. Batteries en fin de vie (ELB) : Le nouveau règlement de l'UE sur les batteries a été publié (règlement UE 2023/1542 du Parlement européen et du Conseil du 12 juillet 2023 concernant les piles et les batteries usagées, modifiant la directive 2008/98/CE et le règlement (UE) 2019/1020 et abrogeant la directive 2006/66/CE) et les pays en dehors de l'UE envisagent des approches similaires. Cela peut entraîner une augmentation de la responsabilité et des coûts liés au traitement en fin de vie des batteries. (6.1.3 du Rapport RSE 2023)

Économie circulaire

Afin de mieux maîtriser l'utilisation judicieuse des matériaux dans le cycle de vie des véhicules et de réduire l'impact environnemental en termes d'empreinte carbone, Stellantis a créé une « Business Unit » dédiée à l'économie circulaire. Tout au long du cycle de vie du véhicule, nous avons développé une activité complète à 360 degrés basée sur la stratégie 4R (Reman, Repair, Reuse and Recycle) afin de prolonger la durée de vie des produits (pièces, véhicules et batteries haute tension (HVB)) et de réduire les déchets en renvoyant les matériaux dans la boucle de production. (6.1.4 du Rapport RSE 2023) Nous développons des moyens d'accroître l'utilisation de matériaux renouvelables et recyclés pour les véhicules neufs et d'étendre l'offre après-vente de pièces réutilisées, réparées et reconditionnées avec de nouvelles gammes de produits et dans de

nouvelles régions. Nous nous engageons à traiter les produits et les véhicules en fin de vie de manière responsable, y compris les batteries des véhicules électrifiés. (6.1.1 du Rapport RSE 2023)

Pour promouvoir la stratégie 4R et embrasser l'ensemble des initiatives de l'entreprise en matière d'économie circulaire à travers une identité reconnaissable, en 2022 Stellantis a lancé le label dédié « SUSTAINera - Circular Economy - Making a better future » : il représente l'offre après-vente dédiée à l'économie circulaire dans le cadre de la gamme Stellantis Parts and Services et promet des produits et services durables, transparents et abordables à nos clients pour toutes les marques de véhicules sans compromettre la qualité tout en préservant l'environnement grâce à la réduction des déchets et à la réduction de l'utilisation des ressources de notre planète. SUSTAINera est l'occasion de réduire l'empreinte carbone et la consommation de matières premières (l'analyse du cycle de vie réalisée selon une méthodologie approuvée par une société externe indépendante, Sphera, montre jusqu'à 80% d'économies de matières premières et jusqu'à 50% de CO2 non émis pour les pièces reconditionnées et réparées correspondant au best-seller de produits similaires en Europe par rapport aux pièces neuves) conduisant la business unit de l'économie circulaire à jouer un rôle clé dans l'objectif ambitieux de Stellantis d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2038. (6.1.4 du Rapport RSE 2023)

Mesure n° 4 : Un mécanisme d'alerte et de recueil de signalements sur l'existence ou la matérialisation de risques

Reportez-vous au paragraphe « Code de conduite, ligne d'assistance en matière d'intégrité et contrôle de la conformité » de la section 4.

Mesure n° 5 : Un système de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité

Rareté des matériaux

Intégrées au sein de la direction en charge des matières premières durables (« Sustainable Raw Materials Department »), les équipes sont dédiées au développement et au suivi de l'éco-conception durable dans le monde entier. Afin de mener à bien ces actions, des normes et des outils sont définis et mis en œuvre pour suivre les critères de conception appliqués par les équipes d'ingénierie. En particulier, des normes sont définies pour limiter et tracer l'utilisation de substances dangereuses ou pour spécifier la teneur en matière verte. L'outil

IMDS (« International Material Data System ») est principalement utilisé pour surveiller la composition des matériaux des pièces. (6.1.6 du Rapport RSE 2023)

Substances dangereuses

Afin d'assurer la traçabilité des substances réglementées contenues dans les pièces et matériaux des véhicules, Stellantis collecte des informations auprès des fournisseurs à l'aide de l'outil IMDS (International Material Data System) conforme à la Global Automotive Declarable Substance List (GADSL). (6.1.7.3 du Rapport RSE 2023)

Économie circulaire

- a. La Business Unit Économie Circulaire de Stellantis est responsable de la définition des objectifs, des lignes directrices et du soutien aux activités de l'équipe régionale dans le cadre du développement du projet par le biais de la logistique, des ventes et du marketing. Il est chargé de la coordination avec l'ingénierie, la qualité, les achats, la fabrication, le service après-vente, les fournisseurs et les autres fournisseurs afin de diffuser l'état d'esprit de l'économie circulaire. (6.1.6 du Rapport RSE 2023)
- b. En 2023, le premier Hub d'économie circulaire a été inauguré dans le complexe de Mirafiori, en Italie, en commençant par trois activités : le reconditionnement de pièces et de batteries haute tension, le démantèlement et le reconditionnement de véhicules, avec l'objectif d'étendre d'autres activités à l'échelle mondiale. Le site (le Hub de Mirafiori) emploie actuellement 170 employés qualifiés. Ce nombre devrait passer à environ 550 personnes d'ici 2025. (<https://www.media.stellantis.com/em-en/corporate-communications/press/stellantis-inaugurates-its-first-circular-economy-hub-in-turin-italy>) (6.1.6 du Rapport RSE 2023)

Mesure n° 1 : Cartographie des risques permettant d'identifier, d'analyser et de classer les risques

Les normes mondiales en matière d'émissions continuent de devenir de plus en plus strictes. Stellantis est conscient qu'il existe des risques associés à l'évolution des exigences. Les innovations environnementales des produits sont essentielles à l'atteinte de ces normes. (6.2.3.1 du Rapport RSE 2023)

Mesure n° 2 : Procédures d'évaluation régulière de la situation dans le cadre de la cartographie des risques

Les employés impliqués dans le respect de la conformité et des réglementations en matière d'émissions sont censés connaître et respecter non seulement les exigences imposées par les lois et règlements applicables, mais également les règles et processus internes applicables que nous utilisons pour aider à atteindre cette conformité. Pour ce faire, les employés ont accès à des processus qui utilisent et mettent à disposition des bases de données d'informations, des directives techniques et d'ingénierie, des réseaux de réunions et de gouvernance, des documents de référence et des supports de formation. (6.2.4 du Rapport RSE 2023)

Mesure n° 3 : Mesures appropriées pour atténuer le risque d'atteintes graves ou pour prévenir les atteintes graves (et plan de remédiation, le cas échéant)

- a. Les véhicules à faibles émissions (LEV) génèrent des émissions nettement inférieures à celles des véhicules à moteur à combustion interne. (6.2.3.2 du Rapport RSE 2023) Stellantis vise à ce que 100 % de ses voitures particulières vendues en Europe et 50 % de ses voitures particulières et camions légers vendus aux États-Unis soient des véhicules électriques à batterie (BEV) d'ici 2030. (6.2.2 du Rapport RSE 2023)

- b. Pour atteindre ces objectifs, nous augmentons notre portefeuille de véhicules électrifiés. À titre d'exemple, 11 véhicules électriques à batterie et hybrides rechargeables ont été lancés en 2023 (contre 9 en 2022 et 10 en 2021) et 20 devraient être lancés en 2024. (2.5.3.2 et 6.2.3.2 du Rapport RSE 2023)
- c. Parallèlement à sa stratégie d'électrification, Stellantis développe des technologies avancées de contrôle des émissions pour minimiser l'impact environnemental des moteurs à combustion interne :
 - i. Pour minimiser les émissions de particules, tant en nombre de particules qu'en masse, des mesures optimisées du moteur et l'utilisation de filtres à particules à lit traversé sont des technologies efficaces. Les filtres à particules permettent le criblage des particules fines et ultrafines. Selon le carburant, le résultat peut atteindre jusqu'à 99,7 % en nombre et jusqu'à plus de 95 % en masse. Le filtre à particules est un système mécanique efficace qui est pleinement opérationnel tout au long des phases de fonctionnement du moteur et des conditions de conduite. (6.2.7.1 du Rapport RSE 2023)
 - ii. Nous avons développé et continuons d'améliorer la technologie d'un filtre haute performance pour les moteurs à allumage commandé afin de réduire davantage les particules ultrafines des moteurs à essence. Le développement technologique tient compte des nouvelles contraintes résultant de l'électrification des groupes motopropulseurs. Après le lancement européen, cette technologie pourra être introduite sur d'autres marchés.
 - iii. De plus, les émissions d'oxydes d'azote (NOx) sont minimisées en adoptant différentes technologies pour le moteur à combustion interne : le catalyseur à trois voies, le catalyseur de réduction sélective et le catalyseur de stockage d'ammoniac sont les principales technologies pour les applications automobiles dans le monde entier. (6.2.7.1 du Rapport RSE 2023)
- d. Stellantis investit constamment dans la recherche et le développement pour améliorer les émissions d'échappement des véhicules et réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces investissements ont permis de développer à l'échelle mondiale des solutions techniques (électrification, etc.) pour améliorer la réduction de la consommation de combustibles fossiles et des émissions polluantes. (6.2.6 du Rapport RSE 2023)
 - i. Part des « VZE » [Véhicules Zéro Emission (véhicules électriques à batterie)] dans le mix des ventes mondiales en 2023 dans l'UE : 11,9 % des voitures particulières (contre 11,2 % en 2022 et 8 % en 2021). Sur cet indicateur, les objectifs sont les suivants : 2025 : UE : 34 % des voitures particulières ; États-Unis : 14 % des voitures particulières et des camions légers / 2030 : UE : 100 % des voitures particulières ; États-Unis : 50 % des voitures particulières et des camions légers (6.2.2 du Rapport RSE 2022)
 - ii. Pourcentage de plaques signalétiques avec VZE en 2023 dans l'UE : 30 % des voitures particulières (contre 14 % en 2022 et 15 % en 2021). Sur cet indicateur les objectifs sont les suivants : 2025 : UE : 78 % des voitures particulières ; États-Unis : 59 % des

voitures particulières + camions légers / 2030 : UE : 100 % des voitures particulières ; États-Unis : 100 % des voitures particulières + camions légers (6.2.2 du Rapport RSE 2022) En 2023, 74,5 % des voitures particulières à moteur à combustion interne ont été vendues avec une technologie d'émissions de particules (contre 74,5 % en 2022 et 73,3 % en 2021) pour atteindre des valeurs inférieures à 1,9 mg par km (ou 3 mg par mile) pour les moteurs à allumage commandé et à compression. (6.2.7.1 du Rapport RSE 2022)

Mesure n° 4 : Un mécanisme d'alerte et de recueil de signalements sur l'existence ou la matérialisation de risques

Reportez-vous au paragraphe « Code de conduite, ligne d'assistance en matière d'intégrité et contrôle de la conformité » de la section 4.

Mesure n° 5 : Un système de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité

- a. Les comités de conformité en matière d'émissions, composés de groupes de travail d'ingénierie, rendent compte des décisions relatives aux opérations et aux politiques de conformité en matière d'émissions au responsable mondial de la sécurité technique et de la conformité réglementaire et à d'autres cadres supérieurs de l'ingénierie, de la planification, des services juridiques et des organisations connexes. Ces comités supervisent les émissions de gaz d'échappement, des émissions de CO₂, de l'autonomie des véhicules hybrides et électriques à batterie, des émissions par évaporation et du diagnostic embarqué (OBD).
- b. Ces comités régionaux, tous structurés de la même manière, sont autonomes et comprennent des membres de base et des contributeurs, qui sont indépendants et transversaux, et qui leur permettent de prendre des décisions objectives et bien documentées. Les décisions sont prises en tenant compte de l'expertise réglementaire, technique et juridique. Certaines des activités comprennent l'examen de la politique technique, des hypothèses réglementaires, des règles de conception, des approbations de programmes, des conseils sur les questions de conformité en matière d'émissions et des lignes directrices. Si nécessaire, ces comités régionaux en informent le responsable mondial de la sécurité technique et de la conformité réglementaire et les autres cadres supérieurs concernés. (6.2.4 du Rapport RSE 2023)

4. Code de conduite, ligne d'assistance en matière d'intégrité et contrôle de la conformité : des moyens transversaux pour renforcer notre vigilance

La culture de l'intégrité qui commence au sein de nos organes de gouvernance est fondée sur des valeurs qui sont exprimées à tous les niveaux et à toutes les fonctions dans les principaux documents de la Charte et les politiques appropriées. (5.1.5 du Rapport RSE 2023)

Le Code de conduite de Stellantis, « Integrity Helpline » (le système d'alerte de Stellantis), et les différents contrôles qui s'appliquent à l'échelle mondiale, sont des moyens qui s'appliquent de manière transversale aux 12 enjeux RSE inclus dans ce Plan de Vigilance.

Code de conduite

Le Code de conduite de Stellantis a été approuvé par le Conseil d'administration de Stellantis N.V. en mars 2021.

Il s'applique aux membres du Conseil d'administration de Stellantis, aux dirigeants de Stellantis, aux employés à temps plein et à temps partiel, aux travailleurs temporaires et contractuels. Stellantis attend également de ses parties prenantes, y compris les fournisseurs, les concessionnaires, les distributeurs et les partenaires de coentreprise, qu'elles agissent avec intégrité et conformément au Code. Il est de la responsabilité de tous les membres du personnel de signaler les violations présumées ou potentielles du Code de conduite.

Notre approche est fondée sur une culture de transparence et d'intégrité dans l'ensemble de l'entreprise grâce au déploiement efficace d'une gouvernance équilibrée, d'un programme de conformité qui fait l'objet d'une analyse comparative externe appropriée et de mécanismes efficaces qui permettent à notre personnel de nous alerter de tout problème de non-conformité. (5.1.1 du Rapport RSE 2023)

Le Code de conduite de Stellantis s'articule autour de quatre axes principaux :

- a. La protection du personnel de Stellantis, y compris un engagement en faveur de la diversité, de l'équité, de la santé et de la sécurité, ainsi que de la Déclaration des Nations Unies sur les droits de l'homme et de la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail ;
- b. La manière dont Stellantis mène ses activités, en s'engageant dans des pratiques durables qui favorisent la sécurité des véhicules, la qualité, la confidentialité des données et la protection de l'environnement, et qui sont conformes à d'autres lois et réglementations applicables, telles que la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent, le délit d'initié et autres ;

- c. L'interaction du personnel de Stellantis avec des parties externes, y compris dans le cadre de la prévention des conflits d'intérêts et du soutien de nos communautés ; et
- d. La protection des actifs et des informations de Stellantis.

Le Code de conduite de Stellantis est disponible dans la section Gouvernance du site Web de l'entreprise (<https://www.stellantis.com/en/company/governance/code-of-conduct>). Les politiques de Stellantis fournissent des détails et des conseils supplémentaires concernant les principes établis dans le Code de conduite. Il s'agit notamment des politiques de lutte contre la corruption, de contrôle des exportations, de conflits d'intérêts, etc. Les politiques sont adaptées aux activités de Stellantis et mettent l'accent sur l'intégrité, la transparence, le respect des cadres juridiques ou réglementaires applicables, et établissent une base pour la durabilité.

Les politiques sont complétées par des procédures qui donnent des conseils détaillés sur la mise en œuvre des politiques. A la fin de l'année 2023, le bureau du responsable de l'audit et de la conformité a procédé à un examen annuel et à une mise à jour de quelque 38 politiques et procédures liées à la conformité qui complètent le code de conduite (<https://www.stellantis.com/en/company/governance/corporate-regulations>).

Afin de renforcer les communications en matière d'éthique et de conformité, le Comité d'éthique et de Conformité global supervise un plan de formation pluriannuel.

En 2023, l'entreprise a continué ses actions de formation des employés sur les sujets liés au Code de conduite. Les formations obligatoires en ligne sur la conformité s'adressent à différentes catégories d'employés. Le programme de formation est composé des initiatives suivantes :

- a. « Ethique Expérience : mettez la conformité en action au quotidien ! » : un e-learning destiné à tous les employés qui aborde divers sujets de conformité tels que la lutte contre la corruption, les conflits d'intérêts, la lutte contre la fraude, etc. Il met l'accent sur la responsabilité des employés de se conformer au Code de conduite et sur l'importance d'utiliser les canaux de l'entreprise pour signaler des sujets de préoccupation (par exemple, par le biais de la ligne d'assistance en matière d'intégrité) ;
- b. La formation en ligne sur les droits de l'homme s'adresse à tous les employés afin de mieux les sensibiliser aux politiques de Stellantis en matière de protection des droits de l'homme ;
- c. L'apprentissage en ligne sur les contrôles et les sanctions à l'exportation. Il vise à sensibiliser les employés les plus concernés aux contrôles et aux ressources disponibles à contacter en cas de doute ;

- d. L'apprentissage en ligne sur la politique en matière de délits d'initiés vise à assurer la compréhension de la politique de Stellantis en matière de délits d'initiés par les groupes restreints d'employés ;
- e. L'apprentissage en ligne sur la protection de l'information s'adresse à tous les employés afin de les sensibiliser aux contrôles de sécurité de l'information et aux risques connexes ;
- f. Le e-learning sur la protection des données : une nouvelle formation est en préparation pour 2024. (5.1.7 du Rapport RSE 2023)

Signalement de préoccupations - Ligne d'assistance sur l'intégrité

Après la fusion des anciens systèmes de lanceurs d'alerte de PSA et de FCA, la politique actuelle de Stellantis en matière de dénonciation, connue sous le nom « Integrity Helpline », est un outil mondial permettant d'enregistrer des préoccupations, ainsi que des cadeaux et des divertissements qui s'écartent de la politique, de divulguer des conflits d'intérêts ou de demander des conseils sur les politiques de l'entreprise, de manière anonyme si le signalant le souhaite et si la loi le permet.

Le canal d'alerte de Stellantis est disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 par téléphone ou sur le Web et est conçu pour garantir que toute violation présumée de notre Code de conduite peut être signalée, reçue et résolue correctement et efficacement. Notre campagne « Toujours intègres » met l'accent sur la disponibilité du système de signalement pour tous les types de préoccupations, y compris les préoccupations en matière de sécurité des véhicules et de réglementation. Ce système continue d'être fourni par un fournisseur de services indépendant spécialisé et utilisé pour rendre compte des enquêtes par des ressources formées et compétentes.

Il est ouvert aux membres du personnel, aux partenaires commerciaux et aux autres parties prenantes et est accessible sur le site Web de Stellantis (www.integrityhelpline.stellantis.com).

Ce système est ouvert aux salariés, aux représentants du personnel, aux fournisseurs et aux autres parties prenantes. (5.1.4.1 et 7.1.5 du Rapport RSE) Les signalements peuvent être effectués de manière anonyme, sauf disposition contraire de la législation locale. La confidentialité de la ou des personnes impliquées dans une affaire est primordiale, et aucune partie externe n'est impliquée, sauf en cas de nécessité pour résoudre une affaire et seulement avec des garanties de confidentialité appropriées. Les signalements font l'objet d'une enquête dans le cadre de la procédure disciplinaire et de règlement des griefs de l'entreprise. Les enquêtes sont menées avec neutralité et respect afin de vérifier et de vérifier les faits. Ils ont été systématiquement mis en œuvre avec des actions prises sur la base des conclusions et sont suivis jusqu'à leur achèvement. Nous appliquons des mesures correctives aux violations confirmées du Code.

En 2023, 2 156 problèmes contre 1 862 en 2022 et 1 524 en 2021) ont été signalés via « Stellantis Integrity Helpline ». (3.1.7 du Rapport RSE 2023)

Chez Stellantis, nous n'autorisons aucune mesure de représailles à l'encontre d'une personne qui fait un signalement de bonne foi ou qui coopère à une enquête. Les parties intéressées sont autorisées à signaler un problème de manière confidentielle et anonyme lorsque la loi le permet. Toute mesure de rétorsion est passible de mesures disciplinaires.

En 2023 comme les années précédentes, en plus de la ligne d'assistance sur l'intégrité, les membres du personnel ont eu la possibilité de poser des questions sur le Code ou de signaler des violations potentielles à leurs superviseurs directs et au service des ressources humaines, de la conformité et des affaires juridiques. (5.1.7 du Rapport RSE 2023)

Contrôles (5.1.7 du Rapport RSE 2023)

Le département de l'audit interne et de la conformité inclut la conformité réglementaire et le programme d'éthique et de conformité dans le cadre de son plan d'audit annuel. Conformément au processus d'évaluation des risques, le département peut choisir d'examiner le respect des politiques relatives à la concurrence, à la lutte contre la corruption, à la confidentialité des données, aux contrôles à l'exportation et à d'autres sujets liés à la conformité.

Au moment opportun, l'entreprise sélectionne des parties tierces pour effectuer des audits de fonctions spécifiques. Les audits externes effectués par des auditeurs indépendants portent sur des sujets tels que la ligne d'assistance en matière d'intégrité, la conformité réglementaire en matière d'émissions, la santé et la sécurité environnementales et les systèmes de gestion de l'énergie. La ligne d'assistance en matière d'intégrité et la conformité aux réglementations en matière d'émissions, ainsi que les accords applicables avec certains organismes gouvernementaux, sont audités par ces organismes gouvernementaux, tandis que les systèmes de gestion de l'environnement, de la santé et de la sécurité et de l'énergie sont audités par un organisme de certification ISO accrédité.

Comme indiqué ci-dessus au point 5.1.3, Stellantis procède également à une évaluation des risques de conformité afin de s'assurer que le programme d'éthique et de conformité identifie les risques de conformité et prenne les mesures appropriées pour atténuer ces risques. Ce processus comprend des informations provenant de diverses sources internes, mais aussi des analyses comparatives réalisées par des

organisations spécialisées dans l'éthique d'entreprise, telles qu'Ethisphere (Charte d'Audit : https://www.stellantis.com/content/dam/stellantis-corporate/group/governance/corporate-regulations/Stellantis_Audit_Committee_Charter.pdf). (5.1.3 du Rapport RSE 2023)

* *

*

Déclaration relative à la sphère de sécurité

Pour consulter la déclaration, reportez-vous au chapitre 8.4 du Rapport RSE 2023 / Safe Harbour Statement.

Date de publication : Mai 2024